
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(28^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 22 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5107.).
2. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5107).

ANCIENS COMBATTANTS

MM. Gérard Trémège, rapporteur spécial de la commission des finances ; le président.

M. Guy Herlory, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

François Porteu de la Morandière,

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

MM. Jean Laurain,
Jean Jarosz,
Jean Brocard,
Jean Proveux,
Marcel Bigeard,
Daniel Le Meur,
André Delehedde,
Gilbert Mathieu.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :
M. Jean-Pierre Schenardi, Mme Marie-France Lecuir,
MM. Noël Ravassard, Joël Hart, Alain Griotteray,
Henri Bayard, Georges Colombier.

ETAT B

TITRE III (p. 5122)

Amendement n° 42 de M. Porteu de la Morandière :
MM. Jean-Pierre Schenardi, le rapporteur spécial, le
secrétaire d'Etat. - Retrait.

Adoption, par scrutin, du titre III.

TITRE IV. - Adoption par scrutin (p. 5122)

Article 66. - Adoption (p. 5123)

Après l'article 66 (p. 5123)

Amendement n° 41 rectifié de M. Laurain :
MM. Alain Brune, le rapporteur spécial, le secrétaire
d'Etat, André Delehedde. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Régime juridique de la presse et liberté de communication**. - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 5124).
4. **Ordre du jour** (p. 5124).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 4 novembre 1986 a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce matin :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 : anciens combattants.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à la délimitation des circonscriptions électorales ;

Eventuellement, anciens combattants (suite) ;

Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, fonction publique et Plan, Journaux officiels ;

Judi 23 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Culture ;

Coopération ;

Vendredi 24 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Affaires étrangères ; droits de l'homme ; francophonie ;

Lundi 27 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice ;

Mardi 28 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente, et mercredi 29 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Equipement, logement, aménagement du territoire et transports ; navigation aérienne ;

Judi 30 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Agriculture ; prestations sociales agricoles ;

Vendredi 31 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Industrie ;

Postes et télécommunications ;

Lundi 3 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Tourisme ;

Education nationale : enseignement scolaire ;

Mardi 4 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Education nationale : enseignement scolaire (suite) ;

Recherche et enseignement supérieur ;

Jeunesse et sports.

2

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n^{os} 363, 395).

ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

La parole est à M. Gérard Trémège, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Mes chers collègues, les crédits demandés au titre du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, en excluant les ressources propres de l'Office national des anciens combattants et de l'Institution nationale des invalides, connaissent, pour 1987, une légère augmentation - 1,04 p. 100 - et passent de 26,89 milliards à 27,17 milliards de francs. Ils représentent 2,6 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Trois grandes priorités se dégagent, je le rappelle, de ce projet de budget : l'achèvement du rattrapage du rapport constant ; le rapatriement de corps des militaires tombés en Indochine ; un effort particulier de réfection des nécropoles.

En préalable, j'ai tenu à souligner l'effort de rationalisation administrative qui doit, au plus tôt, concerner tant les services du secrétariat d'Etat que ceux de l'Office national des anciens combattants.

Afin de donner une portée concrète aux conclusions de la mission « Belin-Gisserot » sur l'allègement des structures des administrations centrales, une clarification doit, en effet, intervenir dans la répartition des compétences entre les services du secrétariat d'Etat et ceux de l'O.N.A.C.

La rénovation des structures administratives s'est concrétisée par la modernisation des méthodes de travail et par l'élaboration d'un schéma directeur informatique. Les objectifs fixés étaient les suivants : supprimer de nombreuses tâches répétitives, réduire les délais, accroître la fiabilité des informations et fournir des statistiques facilitant les contrôles et les prévisions.

Je rappelle également que, de l'origine à la fin de l'année 1985, c'est-à-dire de 1981 à 1985, le montant des crédits consacrés à l'informatisation et à la bureaucratisation des services du secrétariat d'Etat s'est élevé à 25,4 millions. Pour 1987, ces mêmes dépenses, qui seront regroupées au chapitre 36-95, s'élèveront à 9 828 000 francs.

En ce qui concerne le programme de rénovation de l'Institution nationale des invalides, je rappelle qu'outre la mission d'accueil des grands invalides blessés au titre de la patrie qui lui est traditionnellement dévolue, cet établissement assure désormais une mission de soins intensifs et de rééducation fonctionnelle de très haut niveau technique. Cet établissement du secrétariat d'Etat est devenu un véritable service spécialisé dans ces domaines.

L'importance des ressources propres de l'I.N.I. constitue, du point de vue budgétaire, un trait dominant de cette institution. Pour 1987, leur volume devrait dépasser 30 millions de francs, alors que la participation du budget du secrétariat d'Etat passera de 31 902 000 francs à 33 201 000 francs, soit une augmentation de 4,07 p. 100. Nous pouvons ainsi constater que les ressources propres représentent pratiquement 50 p. 100 de l'ensemble.

Le coût total de l'opération de rénovation programmée de l'Institution nationale des invalides, qui s'est déroulée de 1975 à 1985, s'établit à 104 190 000 francs. Je précise que l'I.N.I. bénéficiera, pour 1987, de la création de dix postes hospitaliers.

Toutefois, certains problèmes demeurent au sujet des statuts et des conditions de carrière des personnels médicaux et paramédicaux.

Je donnerai également une précision concernant les opérations de transfert et de déménagement des services.

Le projet de construction à Bercy d'un nouveau ministère de l'économie et des finances a eu de lourdes conséquences pour le secrétariat d'Etat qui disposait sur ce site de locaux abritant la majorité de ses services dont deux de ses trois directions centrales. Le coût de ces opérations de transfert s'est élevé à 118 millions de francs.

Par ailleurs, des conséquences non négligeables ont été enregistrées à la suite de ces transferts. C'est ainsi que le secrétariat d'Etat et ses personnels ont subi des désagréments du fait de ces opérations qui ont très sérieusement altéré le plan de rénovation administrative.

En conclusion, on relève cependant une réelle diminution des dépenses d'administration générale.

En 1987, les dotations budgétaires servant à couvrir les dépenses d'administration générale des services du secrétariat d'Etat et de l'Office national des anciens combattants diminueront de 7,4 p. 100.

Par ailleurs et conformément aux propositions de la mission « Belin-Gisserot » un décret doit prochainement intervenir afin de supprimer à l'administration centrale la direction des statuts et de l'information historique. Il sera également procédé à une répartition entre les directions des affaires administratives générales et des pensions et de la réinsertion sociale, des attributions précédemment dévolues à cette entité.

Ces modifications institutionnelles qui ont, bien entendu, des conséquences directes sur l'organisation administrative, ne doivent pas être interprétées comme le prélude à un quelconque déperissement du secrétariat d'Etat, mais, au contraire, comme la recherche d'une meilleure efficacité par la modernisation des structures et des procédures.

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Pour ce qui concerne les grandes priorités qui ont été définies dans ce projet de budget pour 1987, j'appelle votre attention sur la première qui concerne le rattrapage du rapport constant.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Le Gouvernement a tenu, en dépit des contraintes imposées par la situation de notre économie, à concrétiser l'engagement solennellement pris envers le monde combattant.

M. Charles Revst. Très bien !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. L'année 1987 sera celle au terme de laquelle le rattrapage aura été définitivement réalisé. L'écart de 2,86 p. 100 sera complètement résorbé en deux étapes : 0,50 p. 100 au 1^{er} décembre 1986 et 2,36 p. 100 au 1^{er} décembre 1987.

Compte tenu du report, en année pleine, des mesures spécifiques et générales intervenues en 1985, la revalorisation moyenne des pensions dépassera 5 p. 100 en 1986, alors que la hausse prévisionnelle des prix sera de l'ordre de 2,3 à 2,4 p. 100 pour cette même année. Le coût du rattrapage définitif du rapport constant sera de 152 millions de francs.

Je précise également que les dotations budgétaires prévues pour 1987 au titre de la dette viagère, du versement des pensions, représentera 23 147 882 000 francs contre 22 810 257 000 francs en 1986, soit une augmentation de 1,48 p. 100.

La deuxième des priorités définies dans ce budget est le rapatriement des corps des soldats et de civils français inhumés en Indochine. Un procès verbal d'accord a été signé le 2 août dernier en vue de procéder au rapatriement des corps des Français qui sont actuellement regroupés dans trois cimetières du Viêt-Nam. Cette opération exceptionnelle, qui concerne près de 25 000 sépultures, a débuté dans les premiers jours du mois d'octobre et devrait, en principe, être terminée à la fin de l'année 1987.

Le secrétariat d'Etat est maître d'œuvre de cette opération dont le coût total est estimé à 28,5 millions de francs. (Très bien ! sur les bancs du groupe U.D.F.)

La troisième des priorités est l'effort de réfection des nécropoles. Je précise qu'à ce titre, les crédits concernant l'entretien des nécropoles nationales augmenteront en 1987

de 73,17 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1986 et atteindront près de 25 millions de francs. Cette dotation s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de mise en valeur du patrimoine patriotique.

Les crédits supplémentaires dégagés pour 1987 permettront d'entreprendre certains travaux d'ampleur dont l'urgence est manifeste. En effet, un effort s'impose si l'on souhaite que la France présente des nécropoles militaires dans un état soutenant la comparaison avec celles appartenant à des nations étrangères et implantées sur notre sol.

Un recensement exhaustif des monuments patriotiques mérite d'être réalisé, car on estime à plus de cent mille le nombre de plaques commémoratives, stèles et mémoriaux.

Dans le même esprit, la commission nationale de l'information historique pour la paix s'inscrit dans le cadre du développement et de l'approfondissement de la mémoire collective de la nation auprès de la jeunesse notamment. Elle est l'instrument essentiel de concertation entre l'Etat et les structures associatives. Pour 1987 l'ensemble des dotations inscrites aux divers chapitres intéressant la politique d'information devrait s'élever à 4,2 millions de francs.

J'aborderai maintenant les problèmes budgétaires concernant l'Office national des anciens combattants ainsi que l'Institution nationale des invalides.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est un établissement public national qui, dans sa forme actuelle, assure diverses missions : délivrance de titres, action sociale, reclassement des handicapés, accueil des personnes âgées, aides aux pupilles de la nation, etc. L'activité de conseil et d'assistance administrative aux associations est très difficile à mesurer en termes financiers. L'office assumé à la fois une tâche purement administrative - attribution de titres, notamment - qui suscite et crée des coûts de gestion particulièrement élevés, et des missions à vocation sociale.

Je tiens à souligner que la réorganisation comme la rationalisation des procédures et des effectifs, tenant compte notamment des conclusions de la mission d'étude et de proposition sur l'allègement des structures de l'administration centrale ne mettent nullement en question l'avenir de cet établissement. Plus que les termes mêmes du rapport, ce sont les commentaires de presse et notamment certains articles procédant à des analyses excessives qui ont suscité un certain émoi dans la communauté combattante. Je tiens à ce que cette mise au point soit effectuée : l'Office national des anciens combattants n'est nullement menacé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Delehadde. Voilà une déclaration qui va porter loin !

M. Daniel Collin. C'est vous qui dites des sottises.

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Une telle réaction d'inquiétude s'explique aisément lorsque l'on sait que les services départementaux de l'Office national des anciens combattants entretiennent des relations quotidiennes avec près de 4 700 associations locales d'anciens combattants qui regroupent environ 5 200 000 adhérents.

Cela méritait d'être précisé, afin que chacun puisse apprécier à sa juste valeur l'importance du rôle de cet organisme.

Pour 1986, le budget primitif de l'O.N.A.C. s'élève à 388 079 189 francs, soit une progression de 4,90 p. 100 par rapport à l'exercice antérieur. Les charges de fonctionnement représentent 93 p. 100 de ce budget, c'est-à-dire 363 460 000 francs. Outre ses ressources propres, l'office dispose de sources de financement très importantes en provenance directe du budget du secrétariat d'Etat. Je précise que le taux de couverture du budget de l'office par la subvention de l'Etat s'est élevé à 61,7 p. 100 en 1986 contre 63,9 p. 100 en 1985. On constate donc que la contribution de l'Etat représente près des deux tiers des recettes de l'Office national des anciens combattants.

En ce qui concerne les dépenses, on observe également une relative stabilisation de celles de fonctionnement. L'élément le plus important, découlant d'ailleurs d'une simple lecture du budget, est, sans conteste, la faiblesse des dépenses consacrées aux interventions directes en faveur du monde combattant, comparées aux dépenses d'administration générale. Mais, compte tenu des diverses missions, notamment dans le domaine administratif, qui sont dévolues à l'office, il est difficile de quantifier très exactement la nature et le coût de chacune de ces interventions.

Pour 1987, les subventions inscrites aux chapitres « Contribution aux frais d'administration » et « Dépenses sociales » sont respectivement en baisse de 6,3 p. 100 et de 20 p. 100. Elles représenteront une masse globale de 222 126 956 francs, soit 177 279 034 francs pour les frais d'administration et 44 848 922 francs pour les dépenses sociales. Pour la première fois depuis dix ans, l'apport du budget de l'Etat est en diminution, ce qui impose nécessairement à l'établissement une nouvelle orientation de sa gestion ayant notamment pour but de mieux exploiter ses ressources propres.

A ce propos, j'indique, pour ceux qui l'ignoraient, qu'au 31 décembre 1985 les excédents en fonds de roulement de l'Office national des anciens combattants sont de l'ordre de 84 millions de francs. Ces sommes peuvent donc être utilisées soit pour procéder à de nouveaux investissements, soit pour poursuivre dans le domaine de la gestion.

La décroissance du nombre des ressortissants de l'office est une réalité qui ne peut être ignorée : 4 100 000 personnes en 1971 contre 3 350 000 en 1986.

La diminution des subventions de l'office ne doit pas être considérée comme un désengagement de l'Etat ; elle est naturellement justifiée par la rénovation et la modernisation des services en matière de fonctionnement, ainsi que par la diminution du nombre des parties prenantes en matière sociale.

En 1987, trois grandes orientations sont définies : la simplification des procédures, l'accélération des décisions et la poursuite du programme de déconcentration et l'humanisation de l'action.

S'agissant de l'appareillage des handicapés, les services du secrétariat d'Etat conservent un rôle capital en ce domaine. En 1985, les centres d'appareillage ont réalisé 359 231 actes. Cela méritait d'être signalé. La dotation demeure inchangée par rapport à l'an passé : 63 100 000 francs.

Enfin, en 1984, la décentralisation du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés - C.E.R.A.H. - a été réalisée par une implantation dans la banlieue de Metz à Woippy.

Le secrétariat d'Etat étudie d'ailleurs la possibilité d'implanter une antenne du C.E.R.A.H. auprès de l'Institution nationale des invalides qui offrirait de meilleures structures d'accueil.

Le C.E.R.A.H fait l'objet d'une ligne budgétaire dont la dotation s'élèvera en 1987 à 1 727 000 francs.

En conclusion, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter les crédits du secrétariat d'Etat, qui traduisent une véritable volonté de rénovation des structures.

Je vous demande également d'approuver les dispositions de l'article 66 du projet de loi de finances pour 1987 qui garantit le respect d'un engagement solennel vis-à-vis du monde combattant.

Les anciens combattants ont des droits sur nous. Ils leurs sont conférés par l'histoire. Ils l'ont vécue. Ils l'ont écrite. Nos obligations ne se limitent pas à la réparation, à la pension, à la protection de notre patrimoine sacré, à la mémoire collective, mais aussi au respect de la parole qui leur a été donnée.

M. Daniel Le Mour. Ils ne vont pas être déçus !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. C'est pour satisfaire ce dernier point que je me tourne vers le Gouvernement et que je formule la demande suivante : je souhaite instamment que tout soit mis en œuvre, si le redressement de la situation économique le permet et si les contraintes budgétaires nous en donnent la possibilité, pour que 1 p. 100 de rattrapage soit alloué au monde combattant au moins le 1^{er} juillet 1987, ...

M. Alain Rodet. Vous avez voté contre en commission !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. ... le solde de 1,36 p. 100 étant attribué comme prévu le 1^{er} décembre 1987. Par cet effort, nous marquerons, malgré les difficultés que nous impose une rigueur malencontreuse à cet égard, notre attachement à ceux que nous respectons et admirons.

C'est une question de cœur, c'est aussi une question d'honneur. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole au prochain orateur, je crois utile de vous rappeler les règles de la discussion budgétaire qui, d'ailleurs, nous sont imposées par le Gouvernement.

Vous disposez d'un temps de parole qu'en aucun cas je ne saurais vous laisser dépasser. M. Trémège, rapporteur spécial, a parlé vingt minutes alors qu'il était inscrit pour quinze, dépassant ainsi de cinq minutes son temps de parole : cinq sur quinze, c'est beaucoup !

La discussion du budget des anciens combattants doit impérativement se terminer à douze heures trente car, cet après-midi après les questions au Gouvernement, le budget d'un autre ministère est inscrit à l'ordre du jour.

Je rappelle à ceux qui l'auraient oublié, ou qui l'ignoraient encore, qu'est placée devant l'orateur une petite réglette qui commence à s'éclairer lorsqu'il ne lui reste plus que cinq minutes. Bien entendu, quand un orateur est inscrit pour cinq minutes, cette réglette s'éclairé dès le début de son intervention (*Sourires*) et, lorsqu'elle arrive au bout, il doit s'arrêter impérativement.

Quant au Gouvernement, qui n'est pas exempt des mesures qu'il nous impose, il dispose de quarante-cinq minutes en tout dans ce débat, pour son intervention et pour répondre aux questions qui lui seront posées.

La parole est à M. Herlory, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour quinze minutes.

M. Guy Herlory, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, les crédits budgétaires affectés au département des anciens combattants atteindront cette année 27,17 milliards de francs, contre 26,89 l'an passé, soit une progression de 1,04 p. 100, inférieure à la hausse prévisionnelle des prix.

Comme toujours, la plus grande part de ces crédits continue à être consacrée aux pensions - environ 85 p. 100 du total - et l'exercice 1987 verra s'achever, quoique tard dans l'année, le rattrapage du rapport constant. J'y reviendrai.

Les crédits consacrés à l'action sociale accusent une baisse de 0,4 p. 100, ce qui est tout à fait regrettable, même s'il est exact que les crédits budgétaires ne représentent qu'une partie de l'effort en la matière puisqu'il faut tenir compte des ressources propres de l'O.N.A.C. et de l'Institution nationale des invalides.

Quoi qu'il en soit, la plupart des chapitres voient leur dotation réduite ou bien reconduite sans la moindre augmentation, ce qui revient à une baisse en francs constants.

Les crédits consacrés aux moyens des services enregistrent une hausse de 3,9 p. 100, *a priori* satisfaisante, mais cette dernière provient avant tout de l'inscription d'un crédit de 19,5 millions de francs, non reconductible, destiné au rapatriement des sépultures françaises au Viet-Nam, alors que dans l'ensemble les moyens des services sont en baisse.

Il en va de même des crédits relatifs aux interventions publiques et administratives et à l'action éducative et culturelle.

Ce tableau financier tracé brièvement incite à la réflexion et suscite des interrogations. En fait, la caractéristique première de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est son habileté, mais à l'examen il ne trompe personne.

En effet, le Gouvernement, grâce à l'impact de la diminution des parties prenantes, va réussir, avec une progression des crédits consacrés aux pensions inférieure à l'augmentation prévisible du coût de la vie, à rattraper définitivement le rapport constant. Mais naturellement il le fera à l'économie. En effet, un demi-point seulement sera rattrapé à compter du 1^{er} décembre 1986 et il faudra attendre décembre 1987 pour que les 2,86 points restants soient définitivement acquis. Dès lors, les anciens combattants n'en ressentiront vraiment l'effet qu'en 1988. De l'art de jouer avec les dates !

En effet, au nom du R.P.R., son secrétaire général déclarait bien avant les élections qu'il fallait régler le solde total au titre du budget de 1986. Cet engagement avait été pris au Sénat en décembre 1985 et il ne s'agissait pas d'obliger le Gouvernement à prendre des mesures qui seraient opérantes en 1987, mais bien de tenir l'engagement pris pour l'année en cours.

Cependant, les élections passées, le langage utilisé a immédiatement été plus mesuré : « Le Gouvernement précisera en temps voulu les mesures qu'il envisage de prendre en matière de rattrapage du rapport constant », déclarait M. Juppé à notre collègue Porteu de la Morandière qui l'interrogeait à ce sujet le 28 mai dernier.

Le 9 juin, dans une réponse à une question écrite, vous déclariez, monsieur le secrétaire d'Etat : « Le Gouvernement examine les conditions dans lesquelles l'achèvement du rattrapage pourrait être réalisé le plus tôt possible. »

Eh bien ! le plus tôt possible nous paraît assez tardif. Il eût sans doute été possible, pour un coût supportable, de procéder plus tôt dans l'année 1987 à ce rattrapage et la mesure nouvelle qui nous est proposée dans le projet de loi de finances semble davantage empreinte du sceau de la rigueur de l'administration des finances que de celui de la sollicitude à l'égard du monde combattant. Je veux bien croire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous auriez préféré faire mieux, mais je constate que votre budget est marqué par un effort financier limité à une mesure symbolique.

Car, pour le reste de votre budget, qu'il s'agisse des moyens dont dispose le secrétariat d'Etat pour remplir sa mission ou des crédits inscrits dans le « bleu » pour tenir les engagements pris envers le monde combattant, force est de constater l'insuffisance des dotations.

S'agissant des moyens mis à la disposition du secrétariat d'Etat, il faut remarquer trois choses.

Tout d'abord, un effort incontestable a été consenti pour l'entretien des nécropoles, mais la forte augmentation des crédits ne doit pas faire illusion puisqu'elle est due pour l'essentiel, comme je l'ai déjà dit, à l'inscription des crédits destinés au rapatriement des corps des militaires français tombés en Indochine, qui reposeront enfin sur le sol français. Ainsi, le reste ne représente que le strict nécessaire pour assurer l'entretien courant des nécropoles.

Ensuite, on constate une régression inacceptable des crédits affectés aux actions civiques et commémoratives. M. le secrétaire d'Etat a beau afficher sa volonté de porter une attention particulière à l'enseignement de l'histoire et aux commémorations des événements auxquels le monde combattant a été associé, les moyens ne sont pas à la hauteur de l'ambition. On ne peut que déplorer un tel désengagement du secrétariat d'Etat, d'autant que ces crédits ne représentent qu'une part infime du budget des anciens combattants.

Enfin, nous constatons une diminution inquiétante des effectifs, tant au secrétariat d'Etat qu'à l'Office national des anciens combattants, qui risque de conduire à une dégradation du service public, notamment en matière de constatation des droits. Quand on sait que, selon le conflit ou la nature du dossier, les délais peuvent atteindre jusqu'à deux ans, en particulier dans le cas concernant les anciens d'Afrique du Nord, on ne peut que s'inquiéter de ces réductions de personnel, d'autant que le secrétariat d'Etat précise que l'effectif global a été amputé par suite de détachements, de maladies ou de retraites de quelques agents très compétents. Entendons-nous bien, je ne peux que me réjouir d'une politique qui doit réduire pour les contribuables le coût de l'Etat. Mais s'il est des domaines dans lesquels ce dernier n'a pas sa place, il en est d'autres - nous l'avons toujours dit - qui, se rattachant directement à l'exercice de sa souveraineté, exigent sa présence et sa compétence. Il en va naturellement ainsi de l'administration des anciens combattants qui a le devoir d'offrir à ceux qui ont une créance sur la nation un service de grande qualité.

S'agissant maintenant des crédits budgétaires propres à assurer les engagements financiers de l'Etat envers les anciens combattants, nous avons vu que tout était sacrifié au rattrapage à moindre coût du rapport constant. Dès lors, aucune mesure financière n'intervient pour apporter ne serait-ce qu'un commencement de solution à des problèmes dont le règlement est réclamé depuis longtemps par l'ensemble du monde combattant. Maintenant qu'est résolue la revendication prioritaire de ce dernier, qui a toujours été considérée comme un préalable à toute autre action, il serait bon de songer à régler au plus vite certaines revendications.

Il en va ainsi de l'attribution de la campagne double aux anciens d'A.F.N. Au-delà même de l'aspect strictement matériel et sectoriel, puisqu'il concerne les fonctionnaires et assimilés, il s'agit d'une revendication morale qui a pour but de réparer l'injustice existant entre les anciens combattants d'Afrique du Nord et les autres combattants de conflits antérieurs. Cette revendication est soutenue par de nombreux groupes politiques qui ont maintes fois déposé des propositions de loi. De nombreux membres du groupe Front national à la suite de François Porteu de la Morandière sont signataires de l'une d'entre elle, enregistrée à la présidence de cette assemblée le 13 mai dernier.

Le Gouvernement déclare porter une attention soutenue à ce problème, mais il recule devant le coût de la mesure. En réponse à une question écrite, vous déclariez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le coût immédiat pour les fonctionnaires civils et militaires de carrière - en retraite - serait d'environ 1 325 millions de francs. Ce dernier chiffre devrait être majoré par le coût immédiat de l'alignement des régimes subventionnés et d'autres régimes spéciaux, sur celui de la fonction publique. En régime de croisière, l'attribution de la campagne double représenterait une dépense de 2 162 millions de francs à la charge de l'Etat. Ce chiffre qui paraît élevé semble sujet à caution et votre rapporteur apprécierait qu'il soit établi un chiffrage plus précis.

S'il n'est pas possible, dans l'immédiat, de donner suite à cette juste revendication, il serait cependant souhaitable que le Gouvernement s'engage solennellement et en fasse une priorité.

S'agissant toujours des anciens d'A.F.N., une autre question importante est celle de leur pathologie.

Il conviendrait que les conséquences - notamment sur les plans réglementaire et budgétaire - soient tirées des avis et conclusions formulés sur le plan médical par la commission instituée à cet effet et dont les travaux se sont poursuivis de mai 1983 à décembre 1985. Interrogée à ce sujet par votre rapporteur, le secrétaire d'Etat a répondu que cela impliquait des consultations interministérielles qu'il « envisageait d'entreprendre » et qu'il n'est pas possible de donner dans l'immédiat des précisions quant aux délais d'aboutissement de cette affaire. Nous ne voulons pas douter que les administrations concernées se mettront rapidement au travail.

De nombreux autres problèmes restent en suspens. Je ne me lancerai pas ici dans une énumération fastidieuse et il n'est pas dans mes intentions de me substituer aux associations d'anciens combattants et à leurs responsables qui font admirablement leur travail et auxquels il convient ici de rendre hommage.

Qu'il me soit cependant permis de rappeler que certaines questions méritent une attention particulière, notamment parce que des engagements des pouvoirs publics ont été pris.

Il en va ainsi de l'amélioration de la situation des familles des morts, des veuves, des ascendants, des orphelins et également du rétablissement de la proportionnalité des pensions d'invalidité.

Voilà, mes chers collègues, retracées les perspectives du projet de budget des anciens combattants pour 1987.

Nous aurions souhaité davantage, mais nous devons prendre acte de ses aspects positifs : le rattrapage, même tardif, du rapport constant. C'est pourquoi, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je vous invite à le voter, sous le bénéfice des quatre observations adoptées par la commission, dont les trois premières à mon initiative, et dont je veux, pour terminer, vous donner lecture.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales se félicite de l'achèvement du rattrapage du rapport constant et souhaite que ce dernier intervienne plus tôt dans l'année 1987.

La commission demande, comme l'an passé, l'élargissement des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord, notamment par la reconnaissance du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés.

La commission s'inquiète de la réduction des moyens des services de l'administration des anciens combattants et de ses conséquences sur les délais de délivrance des cartes et de traitement des dossiers.

Enfin, la commission demande que le ministère de l'éducation nationale fasse en sorte que les enseignants participent plus étroitement à l'action d'information historique, en collaboration avec le secrétariat d'Etat et les associations d'anciens combattants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Noël Ravessard. Il n'y a plus d'argent !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, de ne pas avoir utilisé tout votre temps de parole.

La parole est à M. François Porteu de la Morandière, pour cinq minutes.

M. François Porteu de la Morandière. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais rendre hommage à la qualité des travaux de la commission des

affaires culturelles, familiales et sociales. Le remarquable rapport rédigé par notre collègue Herlory met parfaitement en lumière les points essentiels de ce projet de loi de finances, avec ses éléments positifs, mais aussi avec ses graves lacunes.

Si je devais porter un jugement d'ensemble sur le budget des anciens combattants, que nous étudions aujourd'hui, je dirais seulement qu'il constitue un grave manquement à la parole donnée.

Sur le plan du rapport constant, nous savons tous - et des écrits demeurent répandus à quelques dizaines de milliers d'exemplaires dans ce pays - que le R.P.R. s'engageait, avant les élections, à ce que le rattrapage soit effectué sur le budget de 1986. Nous constatons aujourd'hui, malgré cette promesse catégorique faite aux anciens combattants, que ce rattrapage ne sera effectué qu'au 1^{er} décembre 1987. Il n'est pas honnête d'oublier ainsi des promesses indiscutables faites à ceux qui ont servi la France dans les heures douloureuses, parfois au prix de leur sang. C'est inacceptable ! Il faut accélérer ce délai !

En ce qui concerne la campagne double pour les anciens d'A.F.N. fonctionnaires, nous assistons aussi à un véritable détournement de la loi du 9 décembre 1974. Celle-ci reconnaissait aux combattants d'A.F.N. la vocation à la carte du combattant, mais précisait qu'il fallait rétablir l'égalité entre les générations du feu. Huit ans plus tard, la carte du combattant d'A.F.N., que beaucoup de députés ici présents ont dans leur poche, ne comporte toujours pas ce droit à la campagne double qui avait été donné à nos aînés. Est-ce là l'égalité de traitement prévue par la loi ? Certainement non.

Mais, ici encore, le R.P.R. s'était engagé à étudier cette question sans délai. Il s'est déjà écoulé un délai de sept mois, monsieur le secrétaire d'Etat. Où en est l'étude ? Quels délais supplémentaires faudra-t-il encore ?

Vous nous proposez un budget pour 1987 dans lequel rien ne figure pour la campagne double ni au niveau de l'étude ni, bien sûr, au niveau de la réalisation.

Compte tenu des engagements pris, nous disons que cette omission constitue un nouveau manquement à la parole donnée.

Je le souligne d'autant plus volontiers que, pour remédier à cette lacune, quatre propositions pratiquement identiques émanant des plus grands partis politiques de cette assemblée ont été déposées, à la suite de la mienne. Dans l'ordre chronologique, je citerai : celle de M. Mager, R.P.R., celle de M. Le Meur, communiste, celles de M. Delehedde et de M. Laurain, socialistes et celle de M. Brocard, U.D.F. Mais ces propositions de loi ne franchissent pas le barrage établi par le Gouvernement, et ne seront probablement jamais inscrites à l'ordre du jour parce que chacun sait que ce texte serait voté, peut-être même à l'unanimité.

Je dis que cette obstruction du Gouvernement constitue un refus d'ouvrir le débat. C'est une dérobade qui n'est pas acceptable.

De même, avant les élections, on avait promis une concertation sur les problèmes techniques des anciens combattants, au moins sur les plus importants.

Où en est la concertation sur le rétablissement de la proportionnalité des pensions, réclamé aussi bien par l'U.N.C. que par l'U.F.A.C. ? Le dialogue a-t-il été ouvert ? Non. Depuis des années, les anciens d'A.F.N. demandent que soient tirées les conséquences des travaux sur la pathologie « A.F.N. » étudiée de 1983 à 1985. Rien n'a eu lieu en 1986. Qu'est-il prévu en 1987 ? Où en est la concertation sur ce point important ?

Sur le plan moral, l'image de votre budget n'est pas plus claire que sur le plan technique.

Alors que nous savons que notre pays doit poursuivre une mission de restructuration morale et civique, vous pénalisez l'information historique par une réduction des crédits de 55 p. 100.

Alors que les anciens combattants sont dans chaque commune l'image de la France du devoir, de la France du sacrifice, vous avez réduit le budget des fêtes et cérémonies publiques de 34 p. 100. Ce n'était pas là-dessus, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement devait faire des économies. C'est indigne, il y avait d'autres économies à réaliser.

Que faire ? Nous aurions pu, nous aurions peut-être dû voter globalement contre le budget des anciens combattants. Nous ne le ferons pas, parce que vous avez quand même inscrit sur le dernier trimestre le rattrapage *in extremis* du rapport constant au 1^{er} décembre 1987.

Alors que le Gouvernement devait tenir ses engagements pour 1986, non seulement il ne l'a pas fait, mais il a en outre fait l'économie de onze mois de 1987. Seul le dernier mois sera normalement rattrapé. C'est indigne, mais c'est mieux que rien !

Dans l'intérêt de nos camarades anciens combattants, nous voterons ce budget des anciens combattants, en raison de ce modeste point positif et afin que cela, au moins, leur soit garanti.

Mais nous poursuivrons notre combat avec vigueur, pour exiger que les promesses soient tenues dès le 1^{er} janvier 1987 afin que quelque chose change, comme l'actuelle majorité l'avait promis à ses électeurs.

En ce qui concerne les principales mesures catégorielles, il faut observer que M. Laurain avait promis que celles-ci seraient étudiées après le rattrapage du rapport constant, particulièrement en ce qui concerne les veuves de guerre.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Porteu de la Morandière !

M. François Porteu de la Morandière. Je termine, monsieur le président.

Le retard pris pour ce rattrapage va donc décaler des mesures urgentes portant sur l'ensemble de la législation combattante.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous savons que vous êtes sincèrement attaché au bien des anciens combattants, mais pour avoir voulu économiser trois trimestres du rattrapage du rapport constant, pour avoir voulu vous dérober aux engagements pris, ce budget donnera aux Français, sur le plan financier, le même sentiment de malaise que les colonnes de Buren dans le domaine culturel. C'est consternant.

M. Bernard Schröner. Quelle comparaison !

M. Jean Proveux. C'est la comparaison qui est consternante !

M. François Porteu de la Morandière. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous pouvez encore rectifier le tir, mais allez vite, il y a urgence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

(M. André Billardon remplace M. Jean-Pierre Michel au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON vice-président

M. le président. La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Monsieur le secrétaire d'Etat, si l'on examine objectivement et sans esprit polémique votre projet de budget, force est de constater qu'il est en régression réelle par rapport à celui de 1986 et qu'il ne répond ni aux besoins du monde combattant ni à ceux de l'administration qui est à son service. Les mesures d'économies décrétées par le Gouvernement ont frappé durement et injustement votre budget et, à travers lui, une population particulièrement méritante à l'égard de laquelle la France a un devoir de reconnaissance.

Son augmentation par rapport à 1986 - 1,04 p. 100 - ne correspondra pas, dans la meilleure des hypothèses, à celle du coût de la vie. Les moyens des services seront sensiblement diminués du fait de 306 suppressions d'emplois dont 232 au secrétariat d'Etat lui-même et 74 à l'Office national des anciens combattants.

En ce qui concerne ce dernier, il connaîtra en outre une diminution de 25 p. 100 de ses crédits d'action sociale, moins 11 940 838 francs, sur un total de suppression de crédits de 17 642 819 francs. En réduisant d'une façon drastique les crédits d'action sociale de l'O.N.A.C., le Gouvernement porte atteinte à l'action prioritaire et à la vocation essentielle de l'O.N.A.C. et casse en particulier le processus de médicalisation des maisons de retraite et leur rénovation. Les écoles de rééducation professionnelle souffriront, elles aussi, d'une réduction de crédits, et avec elles, c'est le volet de la réinsertion sociale qui est mis en cause.

Si l'on ajoute à cela l'amputation de 74 emplois, on constate que l'O.N.A.C. est, pour la première fois depuis longtemps, pénalisé alors que certains offices départementaux, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, souffrent déjà d'une pénurie de personnels et sont incapables de

rendre, en temps voulu, le service nécessaire aux anciens combattants. La diminution du nombre des parties prenantes ne justifie pas tout.

On peut dès lors se demander si, à travers le budget de l'O.N.A.C. - et cela se profile dans le rapport Gisserot - ne s'exprime pas l'arrière-pensée politique de faire disparaître, à moyen terme, l'établissement public lui-même auquel, pourtant, les associations d'anciens combattants et victimes de guerre sont très attachées. Modernisation, rationalisation, d'accord, mais l'efficacité du service public exige un minimum de moyens.

S'agissant des moyens du secrétariat d'Etat, il faut remarquer un effort incontestable en matière d'entretien des nécropoles même si la forte augmentation des crédits, qui ne doit pas faire illusion, est due pour l'essentiel aux sommes destinées au rapatriement des corps des militaires tombés en Indochine. A ce sujet, il faut se réjouir que les négociations engagées dès 1981 entre la France et le Vietnam aient enfin abouti.

Toujours au niveau des moyens du secrétariat d'Etat, je vous pose une dernière question : sur le plan de la restructuration des services que vous avez engagée, peut-on envisager sérieusement la pérennisation d'une structure ministérielle composée d'une seule direction technique fourre-tout, si l'on peut dire, et d'un établissement public ? Voilà pour les moyens.

Maintenant l'aspect apparemment - j'expliquerai le mot tout à l'heure - le plus positif de ce projet de budget, c'est bien sûr, l'achèvement du rattrapage du rapport constant qui avait été amorcé dès 1981 par le gouvernement de gauche, conformément à un engagement solennel de François Mitterrand, alors candidat à l'élection présidentielle. Je rappellerai à ce sujet que la commission tripartite avait, en 1979, évalué le retard à 14,26 p. 100, à la suite d'un compromis accepté par les associations d'anciens combattants, le retard étant en réalité plus important. Mais les conclusions de la commission tripartite avaient été rejetées purement et simplement par le Gouvernement de M. Barre qui reniait ainsi ses engagements. L'effort du gouvernement de gauche a été très important de 1981 à 1986 : sur les 14,26 p. 100, 11,40 p. 100 ont été rattrapés, ce qui représente une somme d'environ 2 500 millions de francs. Il était bon de le rappeler.

J'en reviens au mot « apparemment ». Si l'achèvement du rattrapage s'effectue dans le budget de 1987 conformément aux engagements du Président de la République, par contre le calendrier de ce rattrapage ne satisfera pas le monde combattant. D'une part, il n'est prévu que 0,50 p. 100 au 1^{er} décembre 1986, contrairement à des engagements pris au cours de la campagne électorale par le R.P.R. et par le Premier ministre lui-même qui promettait très officiellement de solder définitivement le rattrapage dès la fin de l'exercice 1986 ; d'autre part, l'achèvement ne s'opère qu'au 1^{er} décembre 1987, c'est-à-dire que, pratiquement, il est reporté à l'exercice 1988.

Nous avons, à ce sujet, proposé d'amender le vœu pieux de la commission des affaires culturelles, en précisant le calendrier souhaitable : « rattrapage en deux fois, février et décembre 1987, réparti par moitié », proposition raisonnable et parfaitement réalisable en raison notamment de la diminution du nombre des parties prenantes de la masse globale indiciaire.

Malheureusement, et c'est assez surprenant pour une commission qui doit faire entendre la voix des parlementaires et faire des propositions au Gouvernement, cet amendement a été rejeté par les commissaires U.D.F., R.P.R. et Front national.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien : il fallait le dire.

M. Jean Laurain. Pendant ce temps, rien n'est prévu pour la revalorisation des pensions des familles des morts - veuves, ascendants, orphelins - pour l'octroi de la campagne double aux anciens d'Afrique du Nord, pour l'examen de leur état pathologique et pour le retour à la proportionnalité des pensions.

A ce point de mon exposé, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous pose une question : pouvez-vous nous dire si, au moins, un calendrier de ces mesures est à l'étude pour les années prochaines, et avez-vous consulté, à cet effet, la commission de concertation budgétaire, créée dès 1982, qui comprenait des représentants des principales confédérations d'associa-

tions d'anciens combattants et victimes de guerre ainsi que des représentants des administrations des anciens combattants et du budget ? Le rôle de cette commission était très important : il s'agissait de faire fixer par les associations elles-mêmes leurs priorités assorties d'une proposition de calendrier.

D'autre part, s'agissant des anciens d'Afrique du Nord, avez-vous l'intention, monsieur le secrétaire d'Etat, d'organiser en 1987 des cérémonies commémoratives du vingt-cinquième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie ?

Concernant les résistants, le groupe socialiste a déposé une proposition de loi qui améliore sensiblement leur statut et les conditions d'application de leurs droits. Pensez-vous la prendre en considération ?

Sur le plan budgétaire toujours, et en prolongement du rapport constant, qu'en est-il de la décrystallisation des pensions pour les anciens combattants d'Afrique qui ont combattu pour la France et dont les pays ont accédé à l'indépendance à partir de 1960 ?

En ce qui concerne les problèmes d'Alsace-Lorraine, l'essentiel du contentieux a été réglé par le Gouvernement précédent, mais il reste encore quelques problèmes à résoudre. Il s'agit des anciens de Tambov, des patriotes résistants à l'occupation et des patriotes réfractaires à l'annexion de fait pour lesquels je ferai incessamment des propositions.

J'aborderai maintenant deux domaines particulièrement sensibles où le secrétariat d'Etat devrait, à notre avis, veiller à sauvegarder ses prérogatives et ses acquis : il s'agit de l'appareillage et de l'information historique pour la paix.

En ce qui concerne l'appareillage, je dirais que, pour des raisons historiques et vu son expérience dans ce domaine, le secrétariat d'Etat aux anciens combattants est devenu pratiquement le secrétariat d'Etat aux handicapés dont il gère l'appareillage, les emplois réservés et, à travers l'Office national des anciens combattants, la rééducation professionnelle.

L'instrument privilégié de cette gestion, si l'on veut qu'elle soit moderne et dynamique, c'est le C.E.R.A.H. - centre d'études et de recherche pour l'appareillage des handicapés - dont les applications techniques et industrielles devraient être particulièrement encouragées, à l'heure où la France est fortement importatrice de matériels pour handicapés. C'est d'ailleurs dans ce but que le C.E.R.A.H., transféré de Paris à Woippy, en Moselle, avait été inscrit dans le contrat de Plan Etat-région Lorraine. Or, nous constatons que, dans le projet de budget pour 1987, le C.E.R.A.H. voit ses crédits simplement reconduits et qu'il n'y a pas création de postes, ce qui signifie une certaine stagnation. Cela me conduit à poser deux questions de détail et une question fondamentale.

Les questions de détail sont les suivantes : Les postes rendus vacants par la démission ou le départ récent de trois ingénieurs seront-ils bientôt pourvus ? Est-il exact que l'atelier « Conception assistée par ordinateur » ait été ramené à Paris et, si c'est vrai, pour quelles raisons ?

La question fondamentale qui se dégage tout naturellement de ce qui précède est la suivante : avez-vous l'intention de maintenir le C.E.R.A.H. à Woippy ?

Par contre, ce que vous avez dit devant la commission au sujet du transfert éventuel de l'antenne de Val-de-Fontenay du C.E.R.A.H. à l'Institution nationale des Invalides nous satisfait pleinement et constitue une solution rationnelle et dynamique au problème du fonctionnement de cette antenne.

Quant à l'information historique pour la paix qui a été le souffle nouveau donné à ce département ministériel à partir de 1982, nouvelle vocation applaudie par les associations d'anciens combattants unanimes, qui a manifestement joué un rôle dans la revalorisation de l'enseignement de l'histoire et de l'éducation civique à l'Education nationale entreprise par le gouvernement précédent, je constate que, là aussi, le projet de budget pour 1987 marque une régression très nette : disparition de la direction des statuts et de l'information historique, diminution de moitié des crédits, notamment ceux affectés aux commémorations, instrument essentiel de la mémoire collective de notre peuple et particulièrement de la jeunesse.

Alors, je vous pose une question, monsieur le secrétaire d'Etat : faites-vous encore de l'information historique pour la paix une priorité de votre département ministériel ?

En conclusion, vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'étant donné : le non-respect des engagements pris par le Premier ministre concernant le rattrapage du rapport

constant ; l'absence de calendrier pour les autres mesures urgentes qu'attend le monde combattant, c'est-à-dire essentiellement la revalorisation des pensions des familles des morts, la campagne double pour les anciens d'Afrique du Nord et le retour à la proportionnalité des pensions ; la réduction importante des crédits d'action sociale de l'O.N.A.C. qui met en cause son existence même ; l'absence des moyens nécessaires au développement du C.E.R.A.H. ; les incertitudes qui planent sur l'avenir de l'information historique pour la paix ; enfin, la réduction à une seule direction technique des structures ministérielles, qui menace l'existence même du secrétariat d'Etat, vous comprendrez dis-je, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il soit impossible pour le groupe socialiste de voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est sans doute imprudent de présenter ce budget sous de beaux atours, alors que l'ensemble du monde ancien combattant le ressent comme un budget d'austérité. La seule mesure dont le Gouvernement puisse se prévaloir, c'est le rattrapage du rapport constant, avec une augmentation du taux de 0,50 p. 100 au 1^{er} décembre 1986 et de 2,36 p. 100 au 1^{er} décembre 1987.

Mais cela confirme seulement ce que nous avions redouté : M. Chirac ne tient pas sa promesse de tout rattraper en 1986. Car il faut savoir que le 1^{er} décembre 1987, c'est déjà le budget pour 1988. Par conséquent, M. Chirac gagne un an, voire deux ans sur les anciens combattants.

Il faut se souvenir pourtant que le rapport constant n'est qu'un rattrapage, une mise à jour sur l'évolution comparée des pensions. Est-il juste, est-il sain, est-il moral que tant d'années après il y ait encore un retard à rattraper ? C'est une justice à rendre aux anciens combattants que de leur accorder, enfin ces droits légitimes qu'ils attendent depuis si longtemps.

Monsieur le secrétaire d'Etat, un droit ne se réclame pas, il se donne. C'est pourquoi il est souhaitable que se réunisse la commission de concertation budgétaire, selon la même formule tripartite, pour fixer la liquidation de ce rattrapage.

Les anciens combattants connaissent bien les éléments pris en compte dans leur budget. Prenez donc connaissance de la lettre que l'Association républicaine des anciens combattants - l'A.R.A.C. - vient d'envoyer aux présidents de tous les groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat. D'après son analyse : « l'extension des crédits de 1986, en année pleine, comporterait dans le projet de budget pour 1987, un excédent de 405 051 000 francs ». Et la lettre conclut : « Si, comme nous le croyons, notre analyse est correcte, il serait possible de tenir les engagements pris d'achever le rattrapage au 1^{er} décembre 1986, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits. »

Le Gouvernement n'a aucune excuse à faire valoir à ce sujet, car rien n'est prévu en faveur de la solution d'autres problèmes : les familles des morts - veuves, orphelins, ascendants - ; le retour à la proportionnalité des pensions ; la campagne double et la prise en charge des maladies dites pathologiques pour les A.T.M. - les soldats d'Algérie, de Tunisie et du Maroc - ; les résistants, avec la suppression de la forclusion frappant les demandes de titres des anciens combattants volontaires de la Résistance ; la non-reconnaissance morale pour 600 000 Français qui ont connu un long exil dans les camps nazis du travail forcé du titre de « victime de la déportation du travail ». A ce sujet, notre groupe a déposé un projet de loi qui a pour objectif de satisfaire cette revendication.

Par ailleurs, la direction des statuts et de l'information historique pour la paix serait supprimée, en même temps que 306 emplois dans les services extérieurs, l'O.N.A.C. et l'administration centrale. Si l'on ajoute la perte de 5 p. 100 du pouvoir d'achat des pensions de guerre et de la retraite du combattant, chacun est en mesure de constater que ces perspectives sont loin d'être réjouissantes.

Le Gouvernement a d'autant moins d'excuses à faire valoir qu'il a su prendre, par ailleurs, des décisions budgétaires qui heurtent l'entendement. C'est le cas de l'article 5, page 22, du projet de loi de finances pour 1987 qui propose de supprimer progressivement la taxe sur certains frais généraux des entreprises. L'exonération porte, en particulier, sur les cadeaux de toute nature au-delà de 5 000 francs, les frais de recep-

tion - restaurants et spectacles - au-delà de 10 000 francs, les frais de congrès ainsi que les voyages d'agrément et les frais de croisière au-delà de 5 000 francs. Le coût annoncé de cette exonération, pour 1987, serait de 700 millions de francs, soit 70 milliards de centimes !

Or le coût de 1 p. 100 de rattrapage du rapport constant est estimé, pour une année pleine, c'est-à-dire douze mois, à 218 millions de francs. Les 700 millions de francs de l'article 5 représentent donc 3,21 p. 100 du rattrapage du rapport constant, alors que le retard restant à attribuer est, globalement, de 2,86 p. 100. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement, sous couvert d'économies, refuse de procéder immédiatement au rattrapage du rapport constant, alors qu'il accorde immédiatement aux entreprises l'exonération de frais généraux comme les voyages d'agrément et les croisières.

M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. N'importe quoi !

M. Jean Jarosz. Il y a là un déni de justice et un grave problème moral. Je demande aux anciens combattants de dire ce qu'ils pensent de cela !

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous dirai que le temps qui passe a ses symboles. Cette année 1986 marque le soixante-dixième anniversaire de la publication du livre *Le Feu* d'Henri Barbusse, roman qui, dès sa publication, en novembre 1916, obtint le prix Goncourt. *Le Feu* est consigné, depuis près de trois quarts de siècle, dans le monde entier, comme un des chefs-d'œuvre de la littérature de guerre, un des témoignages les plus vrais et les plus pathétiques des combattants de première ligne. Monsieur le secrétaire d'Etat - et je vous demande de faire part de mes questions au Premier ministre - quelle cérémonie officielle avez-vous prévue pour célébrer *Le Feu* ? Avez-vous envisagé d'honorer Henri Barbusse par, au moins, la parution d'un timbre-poste à son effigie ?

Pour ma part, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais vous offrir, ainsi qu'à la représentation nationale, quelques vers d'un poème écrit à Craonne, dans l'Aisne, à la même époque et presque au même endroit que *Le Feu*. Son auteur vous est inconnu, il s'appelle Charles Joguet. Son seul titre de gloire est d'avoir eu vingt et un ans sur le front :

Avoir vingt et un ans, sur le Chemin des Dames,
A Craonne, au printemps, que c'est dur en son âme !...
Il ne faut y penser car un nouvel assaut
Se prépare déjà pour vaincre le plateau.
On défend âprement le moindre monticule,
Pas à pas, corps à corps !... Mais voilà qu'on recule !...
Tenez, tenez, tenez... crie pourtant le piston !
Mais l'enfer est sur nous qui s'abat sans façon.
Dans le déchirement de ces heures meurtries,
Jusqu'à notre tranchée, il faut qu'on se replie.
Une étrange lueur traverse l'horizon...
Une funeste bise effleure tous nos fronts...

Ce passage n'est qu'un extrait.

Cet homme, à sa façon, est un héros. Il aurait aujourd'hui quatre-vingt-dix ans. Mais soixante-dix ans après les combats de Craonne, il ne connaîtra jamais le rattrapage complet du rapport constant : il est mort il y a quelques mois dans la commune dont je suis le maire... O combien de soldats, combien de capitaines, ont-ils connu son sort ?...

Monsieur le secrétaire d'Etat, faut-il vraiment attendre le 1^{er} décembre 1987 ? Faites vite pour éviter de devenir, devant l'histoire, le ministre d'une génération disparue sans avoir perçu tous ses droits. Oui, le temps qui passe a ses symboles mais, décidément, nous n'avons pas les mêmes. Contre les frais de croisière et pour les héros de Craonne, le groupe communiste refusera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard, pour dix minutes.

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux d'abord vous remercier, ainsi que votre collègue M. Bariani, pour la fin des négociations qui ont abouti au rapatriement en France des restes des combattants d'Indochine et pour l'édification d'une nécropole à Fréjus. En tant qu'ancien combattant d'Indochine j'y suis particulièrement sensible.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget pour 1987 n'est pas exempt de critiques. Je dois dire que j'ai néanmoins été un peu choqué par l'intervention de mon collègue Laurain qui, pendant cinq ans, a été à votre place.

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Très Bien !

M. Jean Brocard. Quand j'ai entendu son catalogue de revendications, je me suis dit : bonsoir, il faut quand même avoir un certain culot pour faire maintenant des propositions, alors que, pendant cinq ans, on n'a pas réalisé grand-chose, (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Destrade. Le culot, c'est vous qui l'avez !

M. Jean Brocard. Et il a eu l'audace de reprocher à l'actuel secrétaire d'Etat de ne rien faire.

M. Jean Laurain. Je n'ai pas dit qu'il ne faisait rien !

M. Jean Brocard. Qu'il s'agisse de la proportionnalité des pensions, des veuves ou de la campagne double, M. Laurain n'a rien fait ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Laurain. Les anciens combattants feront la comparaison !

M. Jean-Pierre Destrade. Les anciens combattants jugeront !

M. Jean Brocard. Moi, j'ai le droit de le dire, parce que je suis un parlementaire de base et que je n'ai pas occupé les fonctions de secrétaire d'Etat aux anciens combattants ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le secrétaire d'Etat, il y a un problème de présentation. Je crois - et le reproche s'adresse également à M. Laurain - que votre budget est mal présenté. On n'y comprend rien, à moins d'être membre des commissions des finances ou des affaires sociales qui l'étudient à fond. Il faudrait joindre à votre budget une note explicative pour qu'on puisse connaître les mesures nouvelles et leur coût, et donc les progrès réalisés avec ce budget.

En ce qui concerne le rattrapage, ce n'est pas le rattrapage du rapport constant, mais celui des pensions d'invalidité. Je suis désolé de constater que certains de mes collègues, et même l'ancien secrétaire d'Etat, parlent de rattrapage du rapport constant. Il y a longtemps que le rapport constant reste constant ! Il n'y a plus de problème. Il s'agit aujourd'hui du rattrapage des pensions d'invalidité.

M. Jean Laurain. Tout le monde comprend, monsieur Brocard !

M. Jean Brocard. Dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, vous accordez 0,50 p. 100 de plus au 1^{er} décembre 1986. Restent à rattraper 2,36 p. 100. Vous avez fixé pour cela la date du 1^{er} décembre 1987.

M. Noël Ravassard. Eh oui, c'est loin !

M. Jean Brocard. Au moins nous avons une date, contrairement à ce qui se passait avec M. Laurain ! (*M. Laurain s'exclame.*)

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, la disparition, hélas rapide, des ayants droit étant ce qu'elle est, je reste persuadé - je l'ai démontré les années précédentes à cette même tribune - que votre budget permettrait le rattrapage définitif au 1^{er} juillet 1987. N'attendez pas la fin de 1987. C'est votre premier budget, monsieur le secrétaire d'Etat. Ayez ce geste de générosité. Tant pis si la direction du budget n'est pas d'accord. Cela nous est bien égal ! Nous sommes des hommes politiques ; eux ce sont des fonctionnaires qui doivent exécuter ce que demandent les hommes politiques, vous et les parlementaires.

M. Jean-Pierre Destrade. Il y a Balladur !

M. Jean Brocard. Nous allons voter ce budget, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais plutôt que de reverser cet argent qui va rester dans les caisses de l'Etat, conservez-le et parvenez au rattrapage des 2,36 p. 100 au 1^{er} juillet 1987. Nous les anciens combattants, nous voterons alors ce budget à l'unanimité.

Il faut tenir les promesses qui ont été faites au moment des législatives et, par conséquent, achever le rattrapage de 2,36 p. 100 au moins. Nous parlerons d'autre chose ensuite.

Pour les familles des morts pour la France, il faut aussi avancer et parvenir à l'abaissement de cinquante-sept à cinquante ans de l'âge auquel on peut obtenir le taux spécial avec conditions de ressources ; à l'augmentation du nombre de points fixant la valeur de la pension au taux normal

- actuellement, nous en sommes à 453,5 points ; enfin, et cela ne vous coûte rien, monsieur le secrétaire d'Etat, parvenez à la suppression de la condition de ressources pour l'obtention du taux spécial pour les veuves de guerre de plus de quatre-vingts ans.

J'en arrive aux anciens d'Afrique du Nord. J'ai noté une erreur de certains orateurs : pour la campagne double, ce n'est pas le responsable des anciens combattants qui est compétent, mais le ministre de la défense. Point final !

Par conséquent, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je vous demande, compte tenu de toutes les propositions qui ont été déposées par tous les groupes politiques de cette assemblée, c'est d'appuyer notre demande auprès du ministre de la défense et auprès du ministre de l'économie et des finances, puisque nous tombons constamment sur ce ministre et, cela quelle que soit sa couleur politique. Les hauts fonctionnaires sont toujours là et, malheureusement, continuent à faire barrage. Appuyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, en ce qui concerne la campagne double.

Par ailleurs, quand allons-nous connaître définitivement les conclusions de la commission sur la pathologie des anciens combattants d'Afrique du Nord ? Je constate dans mon propre département, quand je lis les journaux locaux, qu'il y a actuellement un nombre de décès considérable d'anciens d'Afrique du Nord. Il y a donc un effort à faire.

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut convaincre votre collègue des finances de faire figurer la mention « guerre » - M. Laurain n'y est jamais arrivé - sur les livrets de pension d'invalidité des anciens d'Afrique du Nord qui sont des combattants à part entière. Les services des finances ne le veulent pas, on ne sait pas pour quelle obscure raison. Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire un effort, et je crois que si vous réussissez dans ces démarches, ce sera excellent.

Je terminerai en évoquant un problème qui m'intéresse particulièrement en qualité d'ancien combattant d'Indochine.

D'abord, où en sont les travaux de la commission médicale pour l'étude de la pathologie du prisonnier en Indochine ? Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis déjà intervenu auprès de vous - et d'autres l'ont fait également - car il faut trouver d'urgence un moyen juridique approprié pour permettre aux anciens prisonniers du Viêt-minh ayant une invalidité supérieure ou égale à 85 p. 100 de bénéficier du statut de grand mutilé. Peut-être pourrait-on envisager une modification de l'article 37 du code des pensions. Les conditions morales et physiques de captivité dans les camps vietnams en Indochine ont eu un caractère particulièrement inhumain. C'est pourquoi les maladies contractées au cours de cette captivité doivent être assimilées à des blessures de guerre. Les prisonniers étaient à l'époque des combattants, monsieur le secrétaire d'Etat, nous attendons une réponse sur ce sujet.

Monsieur le président, pour respecter mon temps de parole, je résume l'essentiel des questions que je viens de poser : rattrapage définitif des pensions d'invalidité au 1^{er} juillet 1987, taux spécial pour les veuves de guerre de plus de quatre-vingts ans, sans condition de ressources, inscription de la mention « guerre » sur les livrets de pension des anciens d'Afrique du Nord, statut particulier pour les anciens prisonniers du Viêt-minh, invalides à plus de 85 p. 100.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je connais votre compréhension de ces problèmes. Mais de vos réponses - je vous le dis très franchement - dépendra notre vote sur votre projet de budget. Toute la grande famille des anciens combattants voudrait vous faire confiance. Par vos réponses, méritez cette confiance ; ne nous décevez pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Noël Ravassard. M. Brocard ne votera pas le budget !

M. Jean Laurain. Mais il le votera quand même !

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai étudié attentivement le projet de budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et je me suis immédiatement posé une question : auriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, auriez-vous mesdames et messieurs les parlementaires de la majorité, voté un tel budget s'il vous avait été présenté par M. Jean Laurain ? Certainement pas !

M. Jean Brocard. Les budgets de M. Laurain étaient pires que celui-ci ! (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Proveux. Il y a un an monsieur Brocard, dans des interventions extrêmement vigoureuses, et fort injustes d'ailleurs, vous et votre collègue M. Mauger, vous invitez vos collègues à ne pas voter le budget présenté par M. Laurain. Or je vous pose une question : comment se présente ce budget pour 1987 par rapport à celui de 1986 ? Voilà la véritable question dont la réponse devrait déterminer votre vote, monsieur Brocard.

Ce budget pour 1987 ne propose aucune mesure nouvelle et en particulier, contrairement aux engagements pris par la majorité devant les anciens combattants, il ne propose aucune réponse aux revendications renouvelées des anciens combattants d'Afrique du Nord. Il ne propose aucune réponse aux revendications des familles des morts, veuves, ascendants et orphelins.

Il termine le rattrapage du rapport constant, certes, et nous nous en réjouissons, mais l'effort consenti est très inférieur à celui de 1986. Il est financé, pour l'essentiel sur le budget 1988.

Il sacrifie l'O.N.A.C., amputé de 74 emplois et d'un quart des ses crédits d'action sociale. Il affaiblit considérablement l'action remarquable entreprise par Jean Laurain, en faveur de l'information historique pour la paix dont les crédits sont réduits de 50 p. 100 et le budget des fêtes et cérémonies dont les crédits sont réduits de 34 p. 100.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous comprendrez que, pour nous, le bilan est médiocre : c'est un plus mauvais budget que le budget 1986.

L'an dernier, monsieur Brocard, vous et d'autres, vous parliez de déception et d'amertume des anciens combattants ! Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas avec un budget moins bon que celui de 1986 que vous diminuerez cette amertume et cette déception.

M. Jean Brocard. Je n'ai pas dit le contraire !

M. Jean Proveux. Je voudrais m'arrêter plus particulièrement sur deux problèmes importants qui sont considérés comme des priorités par la quasi-unanimité des associations d'anciens combattants.

Le premier est la fin du rattrapage du rapport constant. Il faut revenir encore sur ce thème. En cinq années, les Gouvernements socialistes ont dû, au prix d'un effort financier considérable, engageant plus de 2,5 milliards de francs rembourser les « dettes héritées », selon la formule de Jean Laurain. En cinq ans, 11,4 p. 100 des 14,26 p. 100 étaient rattrapés, c'est-à-dire les quatre cinquièmes. Ne l'oubliez pas, mesdames et messieurs de la majorité !

Autant dire que la situation léguée par le précédent gouvernement était plutôt satisfaisante.

M. Toubon, secrétaire général du R.P.R., avait, au nom de M. Chirac, pris l'engagement de terminer le rattrapage à la fin de l'année 1986. Or, non seulement cet engagement n'est pas tenu, mais, en repoussant au 1^{er} décembre 1987 la quasi-totalité de la fin du rattrapage, vous trompez le monde ancien combattant qui ne bénéficiera en fait qu'en 1988 de cette mesure. Elle aurait coûté en année pleine 514 millions de francs. Vous économisez 470 millions. Joli tour de passe-passe qui n'a trompé personne dans le monde ancien combattant. Si certains croient encore qu'ils réussiront à redresser la situation, ils auront beaucoup de mal à le faire, et nous nous retrouverons au moment du vote.

C'est pourquoi je vous propose à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, comme je l'ai fait en commission devant le rapporteur, de répartir ce rattrapage en deux parts égales en février et décembre 1987, comme cela avait été fait en 1986, je vous le rappelle, puisque le rattrapage avait été partagé en 1,86 p. 100 en février 1986 et 1,14 p. 100 en décembre 1987.

Les anciens combattants savent faire preuve de civisme : ils accepteront, compte tenu de la rigueur, de faire un pas. Mais, contrairement aux députés R.P.R., U.D.F. et Front national, qui nous ont gratifiés tout à l'heure d'interventions extravagantes de démagogie. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*), je n'accepterais pas que vous refusiez ce geste de justice et d'honnêteté. Les députés de la majorité ont, en commission, voté contre une proposition qu'ils présentent maintenant à la tribune devant les associations d'anciens combattants.

Le deuxième point est l'attribution du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés ayant combattu en Afrique du Nord. M. Mauger - député R.P.R. - disait l'an dernier que cet avantage concernerait un petit nombre de

fonctionnaires, ceux qui ont fait une carrière courte, c'est-à-dire qui sont rentrés tard dans l'administration et n'ont pas atteint leurs quarante annuités. Le coût en est important, avez-vous dit. Vous avez parlé de 2 milliards de francs. Honnêtement, ce n'est pas ce chiffre qui est à retenir. Vous savez qu'en fait ce sont les fonctionnaires et assimilés qui sont concernés. Cela représente environ un tiers de la somme, et encore faut-il préciser que ces 650 millions de francs correspondent au maximum du nombre des bénéficiaires concernés en année pleine. Il n'est pas celui de la première année d'application. Vous êtes donc en mesure de faire des propositions pour l'année 1987. Nous le souhaitons très vivement.

Comme M. Laurain et d'autres collègues, je souhaite que soient satisfaites les revendications des anciens d'Afrique du Nord, en particulier l'application de la mention « guerre » sur les brevets des pensionnés. Il conviendrait aussi que les conclusions de la commission ministérielle de pathologie puissent également aboutir à des textes. Mais je ne veux pas dépasser mon temps de parole...

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. C'est fait !

M. Jean Proveux. ...et je dirai en conclusion que si vous ne répondez pas à ces revendications du monde ancien combattant, vous serez, monsieur le secrétaire d'Etat, celui qui aura gaspillé l'héritage de sympathie et de considération que vous a légué votre prédécesseur.

Dans ce cas, nous ne voterons pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais simplement demandé deux minutes pour vous poser quelques questions. Sans doute n'y avait-il pas suffisamment de clients ; on m'en a donné cinq. Mais c'est facile d'improviser pendant cinq minutes ! (*Sourires.*)

Il n'est pas question de dire : « La gauche a fait ci ! La droite a fait ça ! » Il faut être au-dessus. Ni les uns et ni les autres, on n'a fait ce qu'on aurait dû ! Le problème est là.

Je me souviens d'être allé, comme secrétaire d'Etat, voir M. Bourges pour lui dire : « Faites un effort ! Essayez au moins d'accorder cela ! L'année prochaine, on fera autre chose ». Mais la tâche n'est pas facile, c'est vrai ! Alors, écrivons ! On aurait pu mieux faire, les uns et les autres, voilà tout !

Personnellement, je suis sans cesse - il faut bien le dire - sollicité par les associations de retraités militaires. Et c'est la droite au combat ! Et c'est l'échelle 4 ! Et c'est le taux de réversion ! J'écris au moins cinq ou six lettres par semaine au secrétaire d'Etat - comme, d'ailleurs, au temps de M. Laurain. Et je reconnais que, qu'il s'agisse de vous ou de M. Laurain, on me répond rapidement et de façon précise. Je tenais à le souligner, car, quand un ministre répond, même en mettant quelques mots à la main, c'est très important. Et cela, vous le faites, et vous le faites très bien.

Vous connaissez comme moi les revendications - souvent justifiées - des anciens militaires. Elles sont classées, elles sont bien faites. C'est un monde militaire, discipliné, sensible, qui a souvent servi la France sans jamais rien demander.

Et, vous savez, il leur faut peu de choses ! J'étais secrétaire d'Etat. Un ancien m'écrivait en disant : « Je suis chevalier de la Légion d'honneur. J'ai soixante-douze ans. J'ai eu tant de citations. Je mérite d'être fait officier de la Légion d'honneur. J'aimerais mourir avec le petit macaron d'officier. » Je me suis débrouillé. Il l'a eu. J'ai été le décorer chez lui. Il est mort trois mois après, mais il est mort content, parce qu'il avait sa Légion d'honneur.

C'est ça les anciens combattants ! Ils sont sensibles. Il faut peu de chose pour leur donner satisfaction.

A l'âge de la retraite, ils ont confié leurs intérêts à des responsables particulièrement qualifiés, qui sont au service des autres. Ce n'est pas facile de prendre la présidence d'associations d'anciens combattants, de discuter avec eux et d'être présent à toutes leurs cérémonies ! Mais ils le font, et ils le font très bien.

Malgré les efforts et les démarches incessantes de ces derniers, beaucoup reste à faire - on l'a dit. Il y a la campagne double, la carte du combattant, les propositions de loi qui n'ont pas abouti.

Parmi les revendications, une revient sans cesse : elle concerne le taux de réversion des pensions des veuves. Malgré différentes promesses, que ce soit de la gauche ou de

la droite, nous en sommes toujours à 50 p. 100. Pourquoi ne pas essayer d'aller de l'avant, et passer à 52 p. 100, en attendant d'avoir un peu plus de fric pour passer à 53, puis 54 p. 100, en attendant les 60 p. 100 ?

Et puis il y a la fameuse échelle 4. Dieu sait si j'ai reçu des lettres pour l'échelle 4 ! La fameuse échelle 4, sujet de discussions jamais éteint ! Le décret du 13 février 1986 spécifie que les pensions des aspirants, adjudants-chefs et militaires d'un grade assimilé retraités avant le 1^{er} janvier 1951 à l'échelle 3 bénéficieront de l'échelle 4 à compter du 1^{er} janvier 1986. A ma connaissance, ils attendent toujours ! Il faudrait le faire !

M. Jean Proveux. Cela concerne le budget de la défense.

M. Marcel Bigeard. Le feuillet « échelle 4 » n'est pas terminé.

Ce monde des anciens combattants, monsieur le secrétaire d'Etat, est sensible ! J'en suis un, et il y en a beaucoup parmi vous, mes chers collègues.

Le retour des corps d'Indochine, c'est bien. Il est bon qu'on rende hommage à cette armée d'Indochine.

Au cours de cette période 1945-1954, nous étions des renégats, nous avions fait la « sale guerre ». Nous n'étions pas reçus à Marseille ! Nous nous cachions presque !

Quand on voit ce qui s'est passé au bout de dix ans, quand on voit 500 000 Vietnamiens qui ont fui et qui sont morts en mer de Chine, quand on voit ce qui se passe dans le monde, moi j'estime - et je le crie bien fort - que ce combat était juste et que nous défendions la liberté. Il est heureux qu'on ait rendu hommage à ces gens-là ! Mais la presse et les médias n'ont pas fait ce qu'il aurait fallu. Que ce soit à Paris ou en province, il n'y a pas beaucoup d'articles dans les journaux. Et pourtant, il y a eu une très belle cérémonie. Vous y étiez, monsieur le secrétaire d'Etat. Il y avait les anciens d'Indochine, les capitaines devenus généraux, Mme Leclerc, Mme de Lattre. Tout ça, c'était très émouvant ! Et je pense que cela n'a pas été assez ressenti dans la presse. M. Mitterrand y a fait, d'ailleurs, il faut le reconnaître, un excellent discours.

Sur les 50 000 Français morts là-bas, on va en rapatrier, je crois, 27 ou 28 000. Les autres ne reviendront jamais. Il y a ceux perdus sur la route de Cao Bang, perdus dans les montagnes, à Diên-Biên-Phù : on creusait des trous au bulldozer, et on mettait les morts dedans. Derrière, on marchait sur les cadavres. Tous ceux-là ne reviendront pas.

Cela m'arrange, monsieur le ministre, car j'ai décidé de me faire incinérer et j'ai dit à mon épouse : « Tu feras larguer mes cendres sur Diên-Biên-Phù ! Ce sera sympa, ça aura de la gueule et ça va tellement emmerder les deux gouvernements que je rigolera bien ! » (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Daniel Le Meur.

M. Daniel Le Meur. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget des anciens combattants et victimes de guerre est loin de répondre aux légitimes attentes des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Mon ami Jean Jarosz a mis l'accent tout à l'heure sur le problème du rattrapage du rapport constant.

Qu'il me soit permis, seulement, ici, de dire sur ce sujet à quel point est indigne de la part du Gouvernement de ne prévoir l'achèvement de ce rattrapage que le 1^{er} décembre 1987. Autant dire 1988 !

Indigne parce que l'on continue ainsi de priver des générations de combattants de ce à quoi ils ont droit. Indigne encore parce qu'il s'agit de la part du Premier ministre d'un véritable reniement de ses engagements. N'avait-il pas, en effet, promis de régler le solde total du retard accumulé au titre du budget 1986 ? Non seulement il ne l'a pas fait, mais encore le dispositif du budget 1987 lui permet de gagner une nouvelle année !

Je voudrais, ensuite, souligner qu'aucune des autres revendications concernant les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ne reçoit satisfaction avec ce budget.

Une fois encore rien n'est prévu pour l'attribution du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés.

Kien n'est prévu pour prendre en compte la pathologie spécifique de cette catégorie de combattants qui réclament la suppression du délai de présomption d'origine de trente jours

et son remplacement par un délai de six mois au retour pour toute maladie, d'un an pour les maladies à évolution lente et sans délai pour les troubles psychiques.

Alors que 1987 sera l'année du vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire algérien, le 19 mars n'est toujours pas reconnu comme date historique par les plus hautes autorités de l'Etat.

On continue, en somme, à refuser de reconnaître que les anciens d'Afrique du Nord, qui bénéficient pourtant de la carte du combattant, ont fait la guerre et que leur situation doit être alignée sur celle de l'ensemble des anciens combattants. Dois-je souligner que, sur 3 millions environ de jeunes appelés ayant servi en Afrique du Nord, un peu plus de 700 000 sont titulaires actuellement de cette carte du combattant ?

Aucun pas en avant n'est fait, par ailleurs, pour répondre à la demande croissante chez les anciens combattants d'Afrique du Nord de bénéficier de retraites professionnelles anticipées à taux plein.

La crise et le chômage frappent très durement ceux dont la jeunesse et souvent la santé ont été sacrifiées entre 1952 et 1962.

Il serait juste qu'ils puissent, comme les combattants de 1939-1945, obtenir cette réparation en fonction du sacrifice même qu'ils ont dû consentir.

Les titulaires de la carte du combattant demandeurs d'emploi en fin de droit connaissent une situation très précaire aujourd'hui. Pourquoi, comme le suggère notre groupe dans deux propositions de loi, ne pas leur permettre de bénéficier d'une retraite anticipée à cinquante-cinq ans en validant, pour le calcul de leur pension, les dix années restant jusqu'à soixante-cinq ans ?

De nombreux anciens combattants ont été très durement marqués dans leur chair par les combats et les conditions de séjour en Afrique du Nord.

Ce sont les blessés ou les malades titulaires d'une pension militaire d'invalidité d'un taux égal ou supérieur à 60 p. 100.

Les handicaps infligés pèsent lourdement sur leurs conditions de vie et de travail, et ce poids est encore aggravé par les difficultés sociales présentes.

Leur situation ne justifierait-elle pas amplement la reconnaissance de leur droit à la retraite anticipée à cinquante-cinq ans à taux plein ?

Enfin, ne pourrait-on admettre que pour les autres anciens combattants d'Afrique du Nord le temps passé sur place soit considéré comme période d'anticipation de la retraite à soixante ans sans réduction de son taux et comme une bonification dans le décompte des trimestres validés ?

La troisième génération du feu attend qu'on lui rende justice.

Le groupe communiste, pour sa part, sera à ses côtés pour l'aider à obtenir le respect de ses droits. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. André Delehedde.

M. André Delehedde. Mes chers collègues, je craignais qu'une discussion ayant lieu le matin, au lendemain d'une journée perturbée, ne prenne un certain tour confidentiel, et je redoutais une marginalité, qui risque également de caractériser les structures du monde combattant à travers un projet de budget comme celui-ci si les mesures qui nous sont proposées ne sont pas abondées.

En effet, nous pouvons noter - et tous les orateurs de cette matinée, l'ont fait - les réductions d'effectifs significatives à l'Office national des anciens combattants au secrétariat d'Etat, qui semblent marquer un désengagement très net et qui pourraient amener, à terme, la disparition non seulement de l'Office, mais peut-être celle du secrétariat d'Etat lui-même. Aussi est-il nécessaire d'être vigilant sur ce point.

J'ai observé avec attention lesquels d'entre nous étaient favorables à ce budget, et je me suis aperçu, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne bénéficiez guère, ce matin, du soutien du groupe du R.P.R. - peut-être à cause des engagements pris. Vous avez eu, en revanche, celui du groupe U.D.F., ce qui est tout à fait normal. M. Brocard reste dans sa logique puisqu'il avait indiqué, l'an dernier, que, lorsque la droite reviendrait au pouvoir, les anciens combattants ne pourraient rien lui reprocher puisqu'il n'avait rien promis. Le groupe U.D.F. n'avait rien promis. Il continue à ne rien promettre. Les choses sont claires à cet égard.

Monsieur le rapporteur spécial, vous allez bénéficier, je crois, d'un succès d'estime auprès des associations d'anciens combattants. Vous risquez effectivement d'y acquérir une certaine notoriété après le discours laudatif que vous avez tenu à l'égard du secrétariat d'Etat et du projet de budget. Je ne pense pas que ce discours soit l'analyse qui convienne pour ce budget, car, comme l'ont dit bon nombre d'orateurs - qui, pour certains d'entre eux, ont ensuite annoncé qu'ils le voteraient - il est notablement insuffisant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne le rattrapage des pensions, tout a été dit. Il importe cependant qu'un effort soit réalisé. Cela coûte 52 millions de francs par mois. Je souhaiterais qu'on avance ce rattrapage de quelques mois. Le 1^{er} février serait une bonne date. Cette mesure apparaît tout à fait nécessaire, notamment aux yeux des associations d'anciens combattants. J'évoquerai brièvement quelques sujets qui n'ont pas encore été traités.

D'abord, la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord. Il est vrai que celle-ci est liée à la pathologie de leurs bénéficiaires et qu'elle apparaît à un moment où les difficultés économiques sont graves et où le partage du temps de travail peut apparaître comme une solution. C'est un point qu'il faut étudier.

Ensuite, les veuves. Certes, les veuves d'anciens combattants de la guerre de 1939-1945 doivent être prises en considération pour être ressortissantes de l'Office national des anciens combattants, car, bien entendu, elles y ont droit. Mais, à l'heure actuelle, c'est au niveau des jeunes veuves, des veuves d'anciens combattants d'Afrique du Nord - et il y en a des morts en grand nombre - que d'énormes problèmes sociaux se posent.

Quelles sont les démarches que vous avez faites pour que le plafond de la rente mutualiste ouvrant droit à une majoration d'Etat, en application de l'article L. 321-9 du code de la mutualité, soit majoré ? Il est actuellement de 4 650 francs.

Sans les retards accumulés, il devrait être aux alentours de 5 500 francs. Il est nécessaire que vous nous disiez ce que vous avez fait à ce sujet avec vos collègues des ministères concernés.

Pour terminer, j'évoquerai, après d'autres, le problème du vingt-cinquième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie au cours de l'année 1987, en vous demandant, monsieur le secrétaire d'Etat, quels sont vos projets pour ce vingt-cinquième anniversaire.

Les combattants d'Afrique du Nord y sont très sensibles, il a été fait état du problème de la mention « guerre » sur leur titre de pension. En effet, la question de savoir si, oui ou non, il y a eu guerre en Afrique du Nord est une question importante, à laquelle une réponse claire doit être apportée. Les anciens combattants concernés l'ont fait. Il s'agissait d'une guerre. Leurs morts, leurs blessés sont là pour en témoigner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le secrétaire d'Etat, chaque année, le rapport constant était le cheval de bataille de nos débats et nous nous réjouissons aujourd'hui des mesures concrètes et définitives contenues dans votre projet de budget ou annoncées pour achever le rattrapage des pensions d'anciens combattants.

Vous manifestez ainsi ostensiblement votre volonté de faire mieux dès maintenant en portant de 1,14 p. 100 à 1,64 p. 100 la réévaluation prévue au 1^{er} décembre 1986 par vos prédécesseurs, qui ne s'étaient engagés que sur un avenir dont ils savaient bien qu'il ne serait pas le leur. Et vous en terminerez, vous, monsieur le secrétaire d'Etat, en 1987 par un budget qui est le vôtre.

M. Bernard Bardin. On a rattrapé 80 p. 100.

M. Gilbert Mathieu. Toutefois, nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, que la date prévue du 1^{er} décembre 1987 soit avancée, pour le moins, au 1^{er} juillet.

Et là, j'ouvrirai une parenthèse puisqu'on m'y invite, pour faire part de mon étonnement devant les critiques faites par la gauche, qui aurait donc oublié sa promesse d'en finir avec ce rattrapage pendant la dernière législature.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais non !

M. Alain Brune. On s'est suffisamment expliqué là-dessus !

M. Bernard Bardin. C'était un rattrapage sur sept ans !

M. le président. Messieurs, n'interrompez pas l'orateur.

M. Gilbert Mathieu. Je me réjouis de l'effort substantiel fait pour les nécropoles, dont je stigmatisais chaque année la désuétude. Le rapatriement des corps des militaires tombés en Indochine honore aussi le Gouvernement et la patrie tout entière.

Chaque année, j'insiste également sur la situation des familles des morts pour lesquelles aucune mesure catégorielle n'est intervenue depuis bien des années. Vous avez dit qu'il en serait pris dès la fin du rattrapage du rapport constant. Nous aimerions, monsieur le secrétaire d'Etat, en avoir confirmation aujourd'hui et avoir l'assurance que votre budget 1988 sera la traduction effective de décisions auxquelles les associations souhaitent d'ailleurs être associées.

Les mesures prioritaires, que les veuves de guerre seraient déçues de ne pas voir au moins évoquées dans le présent budget, sont : l'abaissement de l'âge d'obtention possible du taux spécial avec conditions de ressources ; une augmentation du nombre de points fixant la valeur de la pension au taux normal ; la suppression de la condition de ressources pour l'obtention du taux spécial pour les veuves de guerre âgées de plus de quatre-vingts ans.

En outre, il serait souhaitable que les veuves de membres des anciennes formations supplétives d'Algérie décédés après le 3 juillet 1962, et remplissant les critères bien entendu, puissent bénéficier, au même titre que les veuves possédant la nationalité française au 4 août 1963, de la loi du 31 juillet 1963 accordant le bénéfice de la pension de veuve de guerre aux veuves de victimes civiles des événements d'Algérie.

Les anciens d'A.F.N. - on l'a dit avant moi - qui, en bien des circonstances, sont le fer de lance du monde combattant, ont, outre ce qui vient d'être dit, un contentieux spécifique.

Prêtez, monsieur le secrétaire d'Etat, une oreille attentive à leurs justes revendications, parmi lesquelles l'obtention de la mention « guerre », l'attribution de la campagne double, la pathologie de l'ancien combattant en Afrique du Nord.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, envisagez-vous d'officialiser une journée du souvenir des 30 000 morts d'Algérie ?

Un point commun à toutes les catégories est bien entendu la retraite mutualiste, dont la revalorisation est particulièrement souhaitée et souhaitable.

L'Office est en quelque sorte la maison du monde combattant et chacun forme des vœux pour que les veuves d'anciens combattants en soient ressortissantes à part entière.

Cela est-il beaucoup demander ? Certaines rumeurs pessimistes laissent entendre que l'avenir de l'Office serait menacé. Le rapporteur nous a rassurés et nous aimerions obtenir tous apaisements de votre part à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ayant été parlementaire en mission rue de Bellechasse, je reste profondément attaché aux structures de votre secrétariat d'Etat tant au plan des personnels qu'à celui des moyens.

Ces personnels sont compétents et dévoués.

Et après les coupes sombres des quatre dernières années, de nouveaux emplois seraient encore menacés en 1987.

Il n'y aura plus de concours de recrutement et l'avenir est préoccupant car l'absence de concours entraîne automatiquement l'absence de promotion interne au choix, alors que ces promotions ont lieu dans d'autres services ministériels. Cela m'amène à vous demander si des mesures seront prises pour que l'avancement et les carrières des personnels se poursuivent normalement, comme cela était envisagé lors de leur entrée en fonctions.

Ces personnels sont sensibilisés par la modernisation de leur administration, et nous aimerions être rassurés, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'avenir de l'informatisation et de la bureautisation dans vos différents services.

Il y a aussi les moyens. A ce sujet, chacun s'interroge sur le retour souhaité et souhaitable des services de Fontenay-sous-Bois - direction des pensions, direction interdépartementale de Paris, direction des statuts pour partie - à Bercy au moment où les travaux du ministère des finances sont en voie d'achèvement.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, rapidement présentés, autant de problèmes et de questions sur lesquels je souhaiterais avoir votre sentiment, ce dont je vous remercie par avance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne vais pas vous présenter de manière exhaustive le budget de mon secrétariat d'Etat. Les interventions du rapporteur spécial, M. Trémège, et du rapporteur pour avis de votre commission des affaires culturelles familiales et sociales, M. Guy Herlory, vous en ont déjà brossé un vaste tableau. En outre, les différents intervenants ont présenté les principaux problèmes qui se posent à mon secrétariat d'Etat.

Je préfère répondre globalement à l'ensemble des questions que les représentants des groupes parlementaires voudront bien me poser ensuite. Mais je souhaiterais cependant vous tracer brièvement le cadre et les objectifs de ce budget.

C'est un budget important tant par le montant des crédits inscrits que par le nombre des parties prenantes - plusieurs millions de personnes, si on y inclut également ceux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, l'O.N.A.C.

Le projet de budget qui vous est soumis, ainsi qu'on vous l'a indiqué, s'élève à 27,177 milliards de francs, c'est le neuvième budget civil de l'Etat. Il est en augmentation de plus de 1 p. 100 par rapport à celui de 1986, malgré la diminution du nombre des parties prenantes. Moins de 4 p. 100 vont au fonctionnement des services contre plus de 96 p. 100 au titre IV.

Pour mettre en œuvre cette action destinée au monde combattant, le Premier ministre, Jacques Chirac, a tenu à rendre à mon secrétariat d'Etat une autonomie, perdue depuis quelques années, afin d'être mieux à l'écoute des associations. Cela permet, d'ores et déjà, d'apaiser certaines craintes qui se sont manifestées ici ou là quant au devenir de ce secrétariat d'Etat.

Le projet de budget qui vous est soumis s'insère tout naturellement dans le cadre de la politique gouvernementale qui tend notamment à libérer l'économie par une réduction du déficit budgétaire et par une baisse des prélèvements fiscaux.

Cet effort global entraîne une remise en cause de l'exécution des missions sans toutefois en supprimer, mais aussi la modernisation des structures actuelles pour essayer de les rendre plus efficaces. Il impliquera une restructuration de l'administration centrale, imposant des diminutions et un redéploiement de personnel ainsi que des efforts budgétaires importants, afin de réduire tant les coûts de fonctionnement que les crédits d'intervention, et cela au secrétariat d'Etat comme à l'office.

La mise en œuvre, pour plus de deux millions de francs au titre des mesures nouvelles, du programme bureautique y aidera.

Il est d'ailleurs bon de préciser que si la restructuration n'est pas entreprise avec beaucoup de sérieux et d'efficacité, nous pouvons redouter à terme une certaine remise en cause des missions.

Je voudrais profiter de cette occasion pour réaffirmer avec force, comme l'a fait également le Premier ministre lui-même, qu'aucune menace ne pèse de près comme de loin sur l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Son action remarquable, menée non seulement au niveau départemental mais aussi dans ses quinze maisons de retraite et ses neuf écoles de rééducation professionnelle, constitue un volet social complémentaire indispensable à l'action du secrétariat d'Etat.

Venons-en aux priorités retenues dans le projet de budget.

La plus importante, la première d'entre elles, tend à mener enfin à bien l'achèvement du rattrapage du rapport constant. A cet effet, 152 millions de francs permettront de mettre un point définitif à une des grandes revendications du monde combattant.

A cet égard, j'ai beaucoup apprécié le ton de courtoisie employé, même dans la critique, par mon prédécesseur M. Laurain.

Je laisserai de côté les promesses qui ont pu être faites et qui n'ont pas été tenues pour réaffirmer que c'est parce que certains engagements avaient été pris avec beaucoup de force

par le secrétariat d'Etat qu'il a été possible, en dépit de la situation budgétaire et économique dans laquelle notre pays se trouve, de régler définitivement par des arbitrages qui n'ont pas été faciles, le problème du rapport constant, même si, avec tous ceux qui partagent vraiment la cause du monde combattant, nous ne sommes pas pleinement satisfaits des mesures budgétaires que j'ai obtenu de pouvoir vous proposer.

Ni. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Très bien !

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. J'ai bien pris note également de l'observation de M. Brocard sur l'anticipation de la date d'application du rattrapage définitif. Certes, je suis tenu par la solidarité gouvernementale, mais je serai très attentif à ce que nous puissions aboutir à une anticipation. Pour ma part, je me garderai bien de prendre dès aujourd'hui un engagement définitif à ce sujet, me contentant, pour le moment, de reprendre à mon compte certaines promesses.

Cet achèvement, vos rapporteurs l'ont rappelé, se fera en deux étapes : l'une au titre de 1986 avec plus 0,50 p. 100 au 1^{er} décembre 1986 qui s'ajoutent au 1,14 p. 100 prévu dans la loi de finances pour 1986, ce qui fera ainsi, au titre de l'année en cours, un total de 3,50 p. 100.

Un effort particulier de réfection de nos nécropoles sera entrepris en 1987, afin qu'elles puissent soutenir la comparaison avec celles de nos alliés ou de nos anciens ennemis.

A cet effort s'ajoutera le rapatriement de nos sépultures militaires du Viet-Nam, lequel a été obtenu en quelques mois grâce à l'engagement personnel du Premier ministre Jacques Chirac, et ce après des années de discussion. Ce rapatriement entraînera la construction d'une nécropole à Fréjus, dans le département du Var, auprès du mémorial aux morts d'Indochine qui a été inauguré en 1983.

Je crois, comme le général Bigeard - je suis sûr qu'il est plus attaché à ce titre qu'à celui de ministre -, que ces opérations de rapatriement ont eu un retentissement considérable dans le monde combattant. Il est cependant regrettable - il s'agit d'une constatation et non d'une critique - que les moyens médiatiques n'aient pas cru devoir donner à ces cérémonies l'écho qui leur était dû dans la mesure où celle du vendredi a été honorée par la présence du Premier ministre et celle du samedi, par la présence de M. le Président de la République lui-même.

Ainsi, la reconstruction de certaines de nos nécropoles et l'opération Viet-Nam entraînent-elles la multiplication par un coefficient de plus de 2,6 des crédits consacrés à cette mission en souvenir de ceux qui sont « morts pour la France ».

Il est bon de souligner que les pourparlers en vue du rapatriement des corps ont été accélérés grâce à l'action de M. le Premier ministre. Nous avons été mis devant une situation de fait qui, méconnue de la population française, aurait eu des effets fâcheux si certaines menaces avaient été mises à exécution.

Mon général, sachez que j'ai été heureux de participer, en tant que secrétaire d'Etat aux anciens combattants, à cette sorte de pèlerinage sacré qui a enfin permis de réhabiliter des hommes et des femmes qui étaient la fine fleur de nos unités militaires et qui se sont sacrifiés aux avant-postes pour la cause de la liberté, laquelle est sans cesse malmenée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

La fin de la rénovation de l'institution nationale des Invalides sur des normes modernes permettra de fixer la place privilégiée qui doit revenir - c'est sa mission première - au centre des pensionnaires dont le nombre sera accru et les conditions de confort améliorées : chambres individuelles avec téléphone.

Le centre médico-chirurgical, dont le renom dans les secteurs de la moelle épinière et de la rééducation fonctionnelle est bien connu, sera davantage ouvert vers l'extérieur, tout en restant prioritairement au service des pensionnaires. Mesdames, messieurs les députés, je profite de cette occasion pour réaffirmer - c'est une conviction personnelle - que les Invalides, avant d'être cet instrument fonctionnel sur le plan médical, sont avant tout une maison de retraite, une maison affective, un refuge au sens le plus noble du terme, pour ceux qui ont souffert dans leur chair au service de la patrie. C'est pourquoi je peux vous assurer que tant que je serai en charge de ce secrétariat d'Etat, je privilégierai toujours les conditions d'accueil et d'hébergement des pensionnaires,

étant entendu que le développement des recherches médicales, s'il fait partie des prérogatives de l'institution, est un domaine spécialisé au niveau de la santé.

Par ailleurs, l'implantation de l'antenne de Val-de-Fontenay du C.E.R.A.H. - centre d'études et de recherches sur l'appareillage des handicapés de Woippy - dans l'enceinte des Invalides ne pourra qu'améliorer l'accueil des handicapés les plus gravement atteints, tout en s'insérant dans un cadre plus propice à ses activités. Je reconnais d'ailleurs, avec mon prédécesseur, M. Laurain, que cela constitue indiscutablement une mesure qui est particulièrement bien ressentie.

Là encore, je ferai une digression - et, à ce sujet, je m'efforcerai de répondre avec le maximum de courtoisie et en toute objectivité aux propos de M. Laurain - pour affirmer que, en dépit des difficultés liées à son implantation géographique excentrée, le C.E.R.A.H. verra ses activités et même ses missions développées. Mais vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible de répondre dès maintenant à des questions précises du genre « qui sera remplacé ? » et « qui va faire quoi ? ». Cela fait partie d'un contrat de bon voisinage entre nous, monsieur Laurain, que d'admettre, si je dis que les activités du centre seront développées, qu'elles ne seront pas remises en cause.

Une attention particulière restera portée à l'information historique pour que soient retracés le plus fidèlement possible les événements auxquels le monde combattant a été associé et qui font partie du patrimoine de notre pays. Il est vrai que des restrictions budgétaires ont été apportées. Mais cela doit nous inciter à mettre nos méninges « à la torture », à faire preuve d'imagination afin que nous puissions - ce n'est pas une critique de ce qui a été fait dans le passé - développer cette action historique qui, incontestablement, doit prendre le relais, suppléer dans une large mesure un défaut d'instruction civique. Le monde combattant ressent l'exigence de cette mémoire collective.

M. Jean Jarosz. Qu'allez-vous faire pour le Feu de Barbusse ?

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. J'ai particulièrement apprécié cet ouvrage, même s'il m'a traumatisé. Je dois avouer cependant que je n'avais envisagé aucune action commémorative.

M. Jean Jarosz. C'est pourtant son soixante-dixième anniversaire !

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Cela dit, le soixante-dixième anniversaire de Verdun a été célébré avec un éclat particulier, les 14 et 15 juin derniers en présence de M. le Président de la République.

Il est d'usage que le Président de la République se rende à Verdun une fois pendant son mandat. M. Mitterrand y étant déjà allé une fois, il n'avait donc pas l'intention d'y retourner. Toutefois, dans le groupe de travail pour la préparation des cérémonies avec les associations d'anciens combattants, il est apparu évident au monde combattant que seul le Président de la République pouvait présider cette commémoration. C'est pourquoi M. Mitterrand a accepté de se rendre une nouvelle fois à Verdun.

S'agissant d'Henri Barbusse, qui appartient au monde des anciens combattants et à aucune des familles de politique politicienne, je ne verrais que des avantages à ce que soit mis à l'étude un projet de commémoration.

M. Jean Jarosz. Faites-le !

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. J'ajouterai que en matière d'information historique - l'histoire récente nous l'a montré - il faut faire preuve de la plus grande vigilance. C'est pourquoi ces deux volets complémentaires que sont la conservation et la valorisation du patrimoine continueront d'être assurés. Pour assurer cette mission, une structure plus légère, dégagée des pesanteurs de l'administration classique, sera mise en place. Elle me sera directement rattachée et aura sa place, toute sa place, dans la restructuration en cours de notre administration centrale.

Dans le même esprit, le programme des commémorations des grandes dates anniversaires des événements marquants sera poursuivi. Je puis d'ores et déjà vous indiquer que le point d'orgue en sera, en 1987, la célébration des deux côtés de l'Atlantique du soixante-dixième anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique aux côtés de la France et de ses alliés.

S'agissant de la date exacte du vingt-cinquième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, cette question est à l'étude à Matignon. Jusqu'à présent, ce sont les associations qui arrêtent cette date, d'aucunes le fixant au 19 mars, d'autres au 16 octobre. A Béziers, nous avons même retenu la date du 26 mars, cela pour vous dire combien je suis très au fait de cette célébration.

Il n'est pas douteux que, dans mon esprit, ceux qui ont participé à la guerre d'Afrique du Nord - et je dis « à la guerre » - doivent avoir les mêmes droits que les combattants de 1914-1918 ou de 1939-1945. Mais il faut tenir compte du fait - et ce n'est pas à vous que je l'apprendrai, mesdames, messieurs les députés - que les possibilités budgétaires imposent un choix très précis entre le possible et le réalisable.

Il ne faut pas oublier que, si le 19 mars a marqué la fin officielle de la guerre d'Algérie, des actes ont été perpétrés après cette date contre ceux qui portaient l'uniforme français et s'étaient battus pour le drapeau français ; ces sévices se sont poursuivis jusqu'au début du mois de juillet.

Je me demande par conséquent s'il ne serait pas souhaitable de trouver une date permettant, comme cela est légitime, de commémorer la fin des événements dramatiques de la guerre d'Algérie, mais sans que celle-ci soit susceptible d'être interprétée d'une façon quelconque.

En ce qui concerne la commémoration du vingt-cinquième anniversaire des événements d'Algérie, les instructions devraient être données assez rapidement.

Nous avons la volonté de trouver une solution aux problèmes qui ont été évoqués par les différents orateurs. Tous sont actuellement à l'étude. En ce qui concerne le rapport constant, par exemple, je suis heureux d'annoncer, sans fausse modestie et au risque d'encourir les foudres des associations d'anciens combattants, que son rattrapage est définitivement prévu dans le budget, même si cela est tardif et s'il faut nous efforcer d'accélérer ce rattrapage.

En ce qui concerne la commission de concertation budgétaire, j'ai été heureux de la trouver en place car je suis un homme de concertation. Je ferai cependant supprimer le qualificatif budgétaire. Cette commission continuera à être réunie mais il est essentiel que le débat budgétaire et le soin de déterminer les priorités budgétaires soient réservés aux élus de la nation. Les interprétations et les appréciations ne seront faites qu'après que vous vous serez déterminés.

M. Jean Jarosz. La commission sera-t-elle tripartite ?

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Je n'ai rien contre le tripartisme. Pour moi, en ce bas monde, tout est parfait ; je m'efforce de pérenniser ce qui existe et, autant que faire se peut, de l'améliorer.

Je tiens par ailleurs à souligner que l'office national des anciens combattants n'est pas menacé et que, même - le rapporteur spécial l'a mis en évidence - il se porte remarquablement bien. Lorsqu'une restructuration aura été définie, lorsque nous serons arrivés à le crédibiliser vis-à-vis de certains services, pourquoi ne pas envisager un élargissement de son rôle, et non une atténuation, voire la disparition de cet organisme ?

Quant aux anciens prisonniers du Viêt-Minh - cette question a été posée par M. Brocard - j'ai toujours vu dans les membres du corps expéditionnaire la fleur de l'armée française, et il n'est pas douteux que nous ferons le maximum en faveur de ces anciennes victimes.

M. Marcel Bigard. Je rappelle que 71,8 p. 100 sont morts en captivité !

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Ils ont en effet connu des conditions affreuses.

Pour en revenir à la commémoration des événements d'Algérie, la formule « année du souvenir », utilisée tout à l'heure par M. Mathieu, me paraît bonne.

En conclusion, je suis intimement convaincu - peut-être parce que, professionnellement, j'ai établi des budgets toute ma vie - même si cela doit vous faire hurler, que, dans la situation extrêmement difficile que nous traversons, ce budget est ce que l'on pouvait faire de mieux ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. Jean-Pierre Schenardi, suppléant M. François Porteu de la Morandière.

M. Jean-Pierre Schenardi. M. Porteu de la Morandière a dû quitter l'hémicycle et m'a prié d'intervenir à sa place. D'ailleurs moi aussi, comme beaucoup d'entre vous, mes chers collègues, je suis un ancien d'Algérie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement va-t-il être fidèle aux engagements pris en ce qui concerne le rapport constant ?

Est-il prêt à réexaminer sa position et à fixer au début de 1987, au lieu du 1^{er} décembre 1987, la date du rattrapage ?

Est-il prêt à mettre à l'étude le problème de la campagne double pour les fonctionnaires anciens d'Afrique du Nord ou à laisser s'ouvrir un débat parlementaire sur ce point ?

Est-il prêt à rouvrir le dossier de la proportionnalité des pensions ? Je rappelle que celui-ci est en attente depuis le conseil des ministres du 17 décembre 1980.

Va-t-il donner une suite au rapport sur la pathologie des combattants d'Afrique du Nord, déposé le 31 décembre 1985 ?

Est-il décidé à étudier la possibilité d'attribuer la carte de combattant aux militaires ayant combattu à Madagascar, en Mauritanie, au Tchad ou au Liban, s'ils ont participé pendant plus de quatre-vingt-dix jours à des combats ou s'ils ont été cités ou blessés ?

Le Gouvernement est-il prêt à attribuer aux fonctionnaires des services de police qui étaient en Afrique du Nord le titre de reconnaissance de la nation ?

Est-il décidé à se pencher sur la situation particulière des veuves de guerre et des veuves d'anciens combattants ?

De nombreuses associations réclament en particulier l'abaissement de cinquante-sept ans à cinquante ans l'âge d'obtention possible du taux spécial avec condition de ressources ainsi que la suppression de la condition de ressources pour l'obtention du taux spécial pour les veuves de guerre âgées de plus de quatre-vingts ans.

En ce qui concerne l'instauration d'une journée du souvenir - le mot est évocateur - je note avec plaisir, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes partisan de cette idée et que la date pourrait être celle du 16 octobre. Je rappelle à mes collègues socialistes que le Président de la République n'est pas favorable à la commémoration du 19 mars. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. André Delahedde. C'est sans doute le porte-parole de l'Elysée qui vient de parler !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai déjà répondu sur ces sujets. Toutes ces questions sont actuellement à l'étude. Elles feront l'objet d'un examen attentif, dans le cadre des possibilités budgétaires.

En ce qui concerne la journée du souvenir, je n'ai pas fixé de date précise. J'ai simplement dit, et c'est là une opinion personnelle, qu'il ne me paraît pas opportun de retenir la date du 19 mars. Celle du 16 octobre étant chargée d'histoire, on pourrait retenir une troisième date par consensus entre les différentes associations.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Je commencerai en citant l'acte constitutif de l'U.N.E.S.C.O. : « Les guerres naissent dans l'esprit des hommes. C'est dans l'esprit des hommes qu'il faut préparer la défense de la paix, et d'abord chez les jeunes. »

Cette défense de la paix est entre les mains de la collectivité, que nous représentons ici, mais que les associations d'anciens combattants animent largement.

Pour la défense de la paix, le gouvernement précédent avait institué une délégation à l'information historique pour la paix, puis une direction de service et des commissions nationales et départementales. Cette initiative avait été unanimement approuvée par les associations d'anciens combattants.

Or vous avez supprimé la direction des statuts et de l'information historique. Les députés socialistes pensent que vous privez ainsi les services départementaux et les associations

d'un interlocuteur spécialisé au ministère, d'un instrument au service de l'éducation civique et de l'entretien de la mémoire collective.

De plus, vous divisez par deux les crédits de l'information historique. Or ce n'était déjà pas le Pérou ! En 1986, le chapitre 43-02 prévoyait 3 300 000 francs ; pour 1987, ce sera 1 490 000 francs. Les actions d'information passent de 1 400 000 à 870 000 francs. L'entretien des monuments et musées tombe de 1 400 000 francs à 500 000 francs. Quant aux 500 000 francs de 1986 pour les expositions d'histoire sur les guerres contemporaines, ils disparaissent purement et simplement. N'était-ce pourtant pas un bon moyen de faire l'éducation des jeunes que de leur montrer ce que furent les guerres récentes ? Il n'y aura plus un sou pour cela.

Dans les départements et les régions, des initiatives nouvelles ont vu le jour sous l'impulsion des commissions départementales pour l'information. Celles-ci sont peut-être insuffisamment nombreuses, mais elles ont le mérite d'exister et de faire travailler ensemble les fonctionnaires, les associations, les élus et les éducateurs.

Ainsi, dans la Manche, la commission a édité un guide des stèles et des monuments intitulé « Lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale ». Dans le Val-d'Oise, en plus de l'habituel concours de la Résistance, exercice de rédaction dans les lycées et collèges, a été organisé en 1985 un concours d'affiches sur la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale et le retour des survivants, auquel 140 établissements scolaires ont participé. Le résultat a été si intéressant qu'on a fait une exposition des affiches.

M. le président. Veuillez poser votre question, madame Lecuir !

Mme Marie-France Lecuir. J'y arrive, monsieur le président.

M. le président. Arrivez-y vite, s'il vous plaît !

Mme Marie-France Lecuir. En 1986, c'est un concours de rédaction et de poésie sur l'année 1916, l'année de Verdun, qui permet de célébrer les héros de la Première Guerre mondiale.

L'organisation de ces initiatives coûte cher et nous trouvons normal que la collectivité publique les finance. En supprimant la moitié de ces crédits, ne risquez-vous pas de supprimer aussi une dynamique qui était en train de naître pour faire de l'information sur la paix un élément important de l'éducation civique des jeunes générations ? Une dynamique qui ouvrirait les portes des écoles aux associations d'anciens combattants...

M. le président. Mme Lecuir, veuillez conclure, ou je vous retire la parole.

Mme Marie-France Lecuir. ... et permettrait aux associations d'exercer pleinement leur rôle de témoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. J'ai déjà répondu sur ce point tout à l'heure.

Votre déclaration est importante et je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit sur le contenu de l'information historique et sur son nécessaire développement. En l'occurrence, nous devons mettre nos ménages à la torture et faire preuve d'imagination. Soyez cependant assurée que, dans le cadre de crédits budgétaires qui sont ce qu'ils sont, je n'aurai de cesse de faire le maximum pour maintenir cette action.

Je rappelle cependant que si la direction a disparu, elle a été remplacée par une délégation qui m'est directement rattachée. Ce seul geste manifeste, compte tenu des contraintes budgétaires, l'intérêt que je porte à ce problème.

M. le président. Je vous rappelle, mes chers collègues, que vous disposez de deux minutes pour poser votre question.

La parole est à M. Noël Ravassard.

M. Noël Ravassard. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget ne semble pas manifester un intérêt extraordinaire en faveur des veuves et orphelins de guerre. Je ne veux pas revenir sur le rattrapage différé à la fin de 1987 du rapport

constant, ni sur la non-prise en considération des revendications légitimes des anciens d'Afrique du Nord, mais j'insisterai sur l'absence de mesures en faveur des familles des morts de toutes les guerres, y compris, bien sûr, de celle d'Afrique du Nord.

Je regrette que vous n'avez pas pris ou pas cru bon de prendre en considération plusieurs mesures sectorielles les concernant : l'abaissement de cinquante-sept à cinquante ans de l'âge d'obtention possible du taux spécial avec condition de ressources ; l'augmentation du nombre de points fixant la valeur de la pension au taux normal qui entraîne en conséquence l'augmentation prévue par le code des pensions militaires d'invalidité du taux de réversion et du taux spécial ; la suppression de la condition de ressources pour l'obtention du taux spécial pour les veuves de guerre âgées de plus de quatre-vingts ans.

Sont absentes également de ce budget des mesures tendant à instaurer une plus grande égalité en ce qui concerne le droit à réparation, dont sont exclues les veuves de membres des anciennes formations supplétives d'Algérie. Il serait nécessaire que des dispositions soient prises pour qu'elles puissent bénéficier de la loi du 31 juillet 1963.

Rien non plus en ce qui concerne la durée minimale de mariage exigée pour les veuves pensionnées de grands invalides, qu'il conviendrait de ramener de quinze à dix ans.

Si l'on ajoute à tout cela que le budget de l'office est en perte, n'avez-vous pas le sentiment, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir « oublié » les familles de ceux qui ont donné leur vie pour la France ? Je ne le pense pas mais comptez-vous mettre ces mesures à l'ordre du jour du prochain budget, si, toutefois, vous avez encore la charge de ce secrétariat d'Etat ? Si vous répondez oui, cela ne ferait jamais qu'une promesse de plus de la majorité actuelle !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. En ce qui me concerne, je me suis appliqué à ne faire aucune promesse. Je répète que la situation budgétaire a tout conditionné mais je n'ai écarté aucun des problèmes que vous avez évoqués. Tous sont à l'étude et nous verrons lors du prochain budget, si, toutefois, comme vous l'avez dit, je suis toujours là ! (Sourires.)

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Hart.

M. Joël Hart. Monsieur le secrétaire d'Etat, tout ou presque a été dit sur le rapport constant. Je souhaiterais pour ma part qu'on puisse gagner six mois si c'est possible, mais vous avez répondu sur ce point.

Je souhaite vous interroger sur l'attribution de la carte de combattant, notamment à ceux qui ont participé aux campagnes d'Afrique du Nord.

Compte tenu des difficultés rencontrées parfois par les intéressés pour faire valoir leurs services, je souhaiterais savoir si le service historique des armées est à même de dépouiller rapidement les bulletins de renseignements quotidiens de l'époque qui, en complément des journaux de marche, rendaient compte journalièrement des événements qui se produisaient dans les quartiers, les secteurs, les divisions ou les zones. Si l'on y ajoute le dépouillement des ordres d'opérations et des comptes rendus des opérations achevées, on voit qu'il y aurait là une source de renseignements non négligeable qui permettrait d'améliorer le processus de délivrance de la carte de combattant d'A.F.N.

Ne peut-on envisager une coopération, une convention entre le ministère de la défense et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants pour obtenir du personnel qu'il accélère ce dépouillement ?

Je fais partie de la génération qui n'a connu ni 14-18, ni 39-45, ni l'Indochine, ni l'Algérie. Mais, dans nos permanences de base, on comprend mal les difficultés éprouvées par les anciens combattants pour obtenir une carte ou une médaille. Je souhaiterais, pour l'édification des générations à venir, qu'ils soient justement récompensés. Ils ont en effet contribué à revaloriser les notions essentielles de patrie, de mérite et de dévouement, illustrant le rassemblement dans l'action que nous essayons de mener ici en faveur des anciens combattants.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Des mesures sont prises pour accélérer au maximum la délivrance de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord et nous devrions avoir terminé l'étude des dossiers en instance dans le courant de l'année prochaine.

Effectivement, il faut exploiter les carnets de route et de marche des unités combattantes détenus par le ministère de la défense. Cela ne dépend pas de nous, mais les choses doivent être claires : ce n'est pas parce que l'on est allé en Afrique du Nord que l'on a nécessairement droit à la carte de combattant. Il est bien certain - et le général Bigeard ne me démentira pas - que les titres de combattant et les décorations ne sont ni des breloques ni des insignes de club. Pour se les voir attribuer, il faut les avoir mérités et l'attester par les documents nécessaires.

Cela dit, pour les anciens d'Afrique du Nord qui remplissent les conditions d'attribution, toutes les dispositions sont prises pour que la procédure soit la plus rapide possible.

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray. Monsieur le secrétaire d'Etat, le président Pompidou disait que les rapports entre les nations étaient des rapports de force, mais il ne dissimulait pas qu'il y avait aussi des relations affectives et sentimentales. Lors des récentes manifestations organisées par les Etats-Unis à l'occasion du centenaire de la statue de la Liberté, nous avons pu constater que ces rapports sentimentaux existaient, puisque ces cérémonies ont effacé la bouderie que les Américains manifestaient alors à l'égard de la France.

Avant l'été, je vous ai demandé, dans une question écrite, ce que nous, Français, pourrions faire pour célébrer l'arrivée des Américains, des *Sammies*, en 1917. Nous n'aurons plus très longtemps d'anciens combattants de cette époque, américains ou français, pour participer à de telles commémorations. Il s'agira, je le rappelle, du soixante-dixième anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis, qui nous a redonné l'espérance et nous a permis de gagner la guerre.

Alors que j'avais souligné que cet anniversaire méritait mieux que des manifestations du souvenir de caractère strictement militaire, vous avez répondu à ma question écrite de façon un peu administrative et rapide. C'est pourquoi je me permets de rouvrir le débat. Je n'ai pas trouvé dans votre budget de crédits particuliers pour cette célébration. C'est, à mon avis, regrettable. Même si, du point de vue purement budgétaire, on peut m'objecter qu'il n'y a pas assez d'argent pour cela, il est clair, en effet, qu'une manifestation de cette nature pourrait avoir des retombées économiques étonnantes. Elle redonnerait certainement aux Américains qui, on l'a vu l'été dernier, ne visitent plus guère notre pays, le goût de revenir en France, comme en 1944 et en 1917 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous avons la volonté formelle de donner à ces cérémonies le maximum d'éclat et des raisons strictement budgétaires ne sauraient en atténuer l'ampleur.

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que la conjoncture dans laquelle se présente le projet de loi de finances ne facilite guère l'attribution des crédits qu'on pourrait souhaiter aux différents départements ministériels. Mais, en ce qui concerne les anciens combattants, un rectificatif doit être apporté à cette réserve : celui de la reconnaissance de la nation. Rappelons-nous la célèbre phrase de Clemenceau : « Ils ont des droits sur nous ».

Toutes les questions relatives à la troisième génération du feu ont déjà été largement évoquées ; je souhaite cependant y revenir car je les considère comme importantes.

Les lois de 1974 et de 1982 qui concernent ces anciens combattants ont été votées par l'Assemblée à l'unanimité. C'est la preuve manifeste que, sur l'ensemble de ces bancs, la reconnaissance de la nation leur est acquise. Il me semble qu'il faut maintenant franchir d'autres étapes et, sans doute, définir avec les intéressés des priorités pour le règlement du contentieux qui subsiste. J'en résume brièvement les principaux éléments : octroi de la campagne double ; report d'une année au moins du délai de souscription de la retraite mutualiste pour éviter des injustices ; décisions à prendre sur les

problèmes de pathologie dans la ligne des travaux déjà réalisés ; abaissement de l'âge de la retraite ; enfin, règlement des cas sociaux au niveau des offices départementaux.

Ces cas sociaux concernent surtout, malheureusement, les anciens combattants ayant atteint la cinquantaine, qui ont perdu leur emploi alors qu'ils supportent encore des charges familiales.

Il y a vingt-cinq ans que la France, fort heureusement, n'est plus impliquée dans des conflits très douloureux. Je pense qu'il faut maintenant s'attacher à résoudre l'ensemble de ces problèmes. C'est pourquoi je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir les prendre en compte.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je prends acte de vos préoccupations avec la volonté bien évidente de poursuivre l'étude des problèmes que vous rappelez, étude qui n'a d'ailleurs pratiquement jamais été abandonnée. N'oublions pas cependant, et je n'y vois qu'une précision objective, que toutes les volontés sont conditionnées par les possibilités budgétaires.

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Le Gouvernement a manifesté son souci de répondre à une juste revendication des anciens combattants en achevant le rattrapage du rapport constant, auquel la majorité socialiste n'avait pu procéder en totalité.

M. Alain Bruno. Vous ne manquez pas d'air !

M. Bernard Bardin. 80 p. 100, ce n'est pas si mal !

M. Georges Colombier. Les dispositions prises au titre de l'article 66 du projet de loi de finances résorbent l'écart en deux étapes, le terme étant fixé au 1^{er} décembre 1987. Si l'on ne peut que se féliciter de cette décision, il me paraît néanmoins hautement souhaitable d'accélérer la procédure : ce ne serait que justice. Je souhaite donc que le rattrapage de 2,36 p. 100 prévu au 1^{er} décembre 1987 intervienne dès la fin du premier trimestre.

En avançant le terme du rattrapage, le Gouvernement s'honorerait de répondre avec diligence à une légitime aspiration des anciens combattants, qui ont bien mérité cela de la patrie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Je rappelle, monsieur le député, que les dispositions relatives au rattrapage du rapport constant sont la résultante d'un arbitrage. Mais si nous avons la possibilité - et Dieu sait que j'y serai attentif - d'anticiper sur la date du 1^{er} décembre, nous ne manquerons pas de le faire.

M. Jean Jerosz. Supprimez les réductions d'impôt sur les frais de croisière !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Anciens combattants » et l'article 66 rattaché à ce budget :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III : 1 877 347 francs ;

Titre IV : 258 169 848 francs.

Sur le titre III, M. Porteu de la Morandière et M. Arrighi ont présenté un amendement, n° 42, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 150 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Schenardi, pour soutenir cet amendement.

M. Jean-Pierre Schenardi. Monsieur le secrétaire d'Etat, peut-être vais-je vous faire un peu de peine car, alors que nous considérons votre projet de budget avec sympathie, mes collègues Porteu de la Morandière et Arrighi proposent de réduire de 150 000 francs, à l'article 34-92 du titre III, les crédits destinés au parc automobile du secrétariat d'Etat.

Cette économie ne serait pas énorme, mais ce serait un geste d'autant plus symbolique que le produit en serait affecté au budget social de l'O.N.A.C., en faveur des veuves d'anciens combattants.

Vos préoccupations essentielles dans ce projet de budget reflétant celles des anciens combattants, je suis certain que c'est avec sympathie que vous examinerez cette demande.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Trémège, rapporteur. Je constate qu'au chapitre 34-92, l'article 20 visé par l'exposé sommaire de l'amendement n'existe pas. C'est une première raison de demander le rejet.

Sur le fond, une réduction de 150 000 francs serait d'une portée toute symbolique. Je rappelle néanmoins que figurent à ce chapitre non seulement les dépenses de carburant et d'entretien du parc automobile, mais aussi les dépenses de transfert de corps dans les nécropoles.

Au demeurant, monsieur Schenardi, je ne suis pas convaincu qu'il suffise de demander à M. le secrétaire d'Etat de se déplacer à bicyclette pour résoudre tous les problèmes ! (Sourires.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Même avis que la commission.

M. le président. La parole est à M. Schenardi.

M. Jean-Pierre Schenardi. J'ai l'impression, monsieur le président, que ceux qui ont préparé cet amendement n'ont pas été très attentifs. Dans ces conditions, il est bien évident que nous le retirons en présentant nos excuses à l'Assemblée.

M. Jean Proveux. Quel rigolo !

M. le président. L'amendement n° 42 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	567
Nombre de suffrages exprimés	567
Majorité absolue	284

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale a adopté.

M. le président. Je mets aux voix le titre IV de l'état B.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	569
Nombre de suffrages exprimés	566
Majorité absolue	284

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale a adopté.

Article 66

M. le président. J'appelle l'article 66 rattaché à ce budget :

Je donne lecture de cet article :

B. - AUTRES MESURES

« Art. 66. - Au premier alinéa de l'article L.8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'indice 227 brut est substitué à l'indice 226 brut à compter du 1^{er} décembre 1986 et l'indice 235 brut est substitué à l'indice 227 brut à compter du 1^{er} décembre 1987. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 66.

(L'article 66 est adopté.)

Après l'article 66

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 41 rectifié de M. Laurain qui tend à insérer un article additionnel après l'article 66.

Cet amendement présenté par MM. Laurain, Alain Brune, Proveux, Delehedde et les membres du groupe socialiste est ainsi rédigé :

Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement informera, dans un rapport, la représentation nationale des conséquences sur les finances de l'Etat de l'achèvement du rattrapage définitif du rapport constant. »

La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Nous souhaitons revenir sur le rattrapage du rapport constant qui est, comme nombre d'orateurs l'ont déjà souligné, la revendication majeure et légitime du monde combattant. Je rappelle que le gouvernement de la gauche, avec Jean Laurain, l'a satisfaite au quatre cinquièmes en procédant à un rattrapage de 11,6 p. 100. L'achèvement de ce rattrapage faisait partie des engagements pris par la majorité actuelle au cours de la campagne électorale.

Nombre de responsables de cette majorité d'aujourd'hui ont d'ailleurs pris des engagements écrits envers le monde combattant. Ainsi, outre le courrier de M. Jacques Toubon, secrétaire général du R.P.R., évoqué par Jean Proveux, notre collègue Edmond Valcin, lors de la séance du Sénat du 6 décembre 1985, évoquait l'engagement de M. Jacques Chirac, aujourd'hui Premier ministre, en ces termes : « S'agissant du rapport constant, je viens de recevoir une lettre dans laquelle il est écrit que, sous le contrôle de M. Jacques Chirac, le R.P.R. s'engage d'ores et déjà sur le budget de 1986 à solder le rapport constant. »

On comprend mieux, au regard de ces engagements, la remarquable discrétion du groupe du R.P.R. au cours de ce débat et la prudence ouatée de votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Brocard. C'est hors sujet, monsieur le président !

M. Daniel Goulet. Vous n'êtes pas là pour défendre nos intérêts ! Défendez plutôt les vôtres !

M. Alain Brune. Or les seules mesures prévues dans ce sens se révèlent aussi insuffisantes que trompeuses et lentes par rapport aux engagements précités. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cela ne vous plaît pas que l'on vous rappelle vos engagements, messieurs ? (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Daniel Goulet. Vous n'avez pas fait mieux !

M. Jean Brocard. L'amendement !

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

Poursuivez, monsieur Brune.

M. Alain Brune. C'est pourquoi, en réelle concertation avec le monde combattant, nous vous proposons, mes chers collègues, l'adoption de cet amendement qui lui permettrait de savoir comment les promesses de la majorité concernant l'accélération de l'achèvement du rapport constant seront tenues.

M. Jacques Limouzy. On comprend pourquoi M. Laurain s'est fait remplacer pour défendre cet amendement !

M. Daniel Goulet. Il a eu peur de le faire lui-même !

M. Alain Brune. Je ne doute pas - en pensant notamment à vous, monsieur Brocard - qu'une large majorité de notre assemblée adoptera cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Daniel Goulet. Beau numéro de démagogie !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Mes chers collègues, cette injonction au Gouvernement me paraît assez malvenue quand on connaît la qualité de ceux qui la formulent.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Puisque l'opposition semble être frappée d'amnésie, je vais lui rafraîchir un peu la mémoire.

Voici ce que disait M. Laurain au Sénat le 30 novembre 1981 à propos du rattrapage du rapport constant : « En ce qui concerne l'échéancier, dans mon esprit, et pour les engagements du Président de la République, l'année d'achèvement du rattrapage devrait être 1984. »

M. Jean Laurain. « Dans mon esprit ! »

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Au congrès de l'U.F.A.C., M. Laurain a dit, le 10 octobre 1982 : « L'objectif du rattrapage du rapport constant sera terminé au plus tard en 1986, fin de la législature. »

Devant l'Assemblée nationale, lors de la discussion du budget pour 1982, il a encore déclaré : « Je confirme ce que j'ai dit dans mes interventions récentes : le rattrapage sera terminé au plus tard dans le budget de 1986. »

M. Jean Jerosz. Tous le monde est donc d'accord pour 1986 !

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. Par ailleurs, puisque vous vous inquiétez de connaître le coût des conséquences du rattrapage, je vous précise, monsieur Laurain, que les excédents par rapport aux crédits votés, apparus entre 1981 et 1984, se sont élevés, en quatre ans, à 1 940 millions de francs. Cela signifie que vous auriez également pu, à ce moment-là, procéder au rattrapage intégral.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Jean Jerosz. Qu'attendez-vous pour le faire ?

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial. En conséquence, je demande le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat. Même avis que celui de la commission.

M. le président. La parole est à M. André Delehedde, pour répondre au Gouvernement.

M. Daniel Goulet. Il n'a rien dit !

M. André Delehedde. J'ai entendu, le 24 juin 1986 au Sénat, M. le secrétaire d'Etat indiquer qu'il faut et qu'il suffit, pour que le contrat soit tenu, que la réalisation de cette promesse intervienne avant le 31 décembre 1986. Je ne peux pas être plus clair.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 41 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

RÉGIME JURIDIQUE DE LA PRESSE ET LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. Monsieur le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :
« Paris, le 21 octobre 1986.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi complétant la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mardi 28 octobre 1986, dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion des conclusions du rapport n° 408 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés (M. Pascal Clément, rapporteur).

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 n° 363.

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la première séance ;

Premier ministre : Services généraux, Secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, fonction publique et Plan ; budget annexe des journaux officiels.

Annexe n° 37. - Fonction publique et services généraux. M. Jean-Paul Durieux, rapporteur spécial ; avis n° 399, tome VII de M. Alain Lamassoure, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

Annexe n° 36. - Secrétariat général de la défense nationale, M. Michel Cointat, rapporteur spécial ; avis n° 398, tome III de M. Michel Peyret, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 33. - Conseil économique et social, M. Michel Margnes, rapporteur spécial ;

Annexe n° 35. - Plan, M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 400, tome XV de M. Jean-Pierre Schenardi, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 40. - Journaux officiels, M. Alain Vivien, rapporteur spécial.

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mercredi 22 octobre 1986

SCRUTIN (N° 420)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1987
(budget des anciens combattants : moyens des services)

Nombre de votants 567
 Nombre des suffrages exprimés 567
 Majorité absolue 284

Pour l'adoption 321
 Contre 246

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (210) :

Contre : 207.

Non-votants : 3. - MM. André Borel, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) et Jacques Siffre.

Groupe R.P.R. (157) :

Pour : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Hector Rolland.

Groupe U.D.F. (120) :

Pour : 128.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrites (12) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold et Roger Fossé.

Contre : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Non-votants : 3. - MM. Dominique Baudis, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Beaujean (Henri)	Bollengier-Stragier
Abelin (Jean-Pierre)	Beaumont (René)	(Georges)
Allard (Jean)	Bécam (Marc)	Bompard (Jacques)
Alphandéry (Edmond)	Bechter (Jean-Pierre)	Bonhomme (Jean)
André (René)	Bégault (Jean)	Borotra (Franck)
Ansker (Vincent)	Béguet (René)	Bourg-Broc (Bruno)
Arrighi (Pascal)	Benoit (René)	Bousquet (Jean)
Auberger (Philippe)	Benouville (Pierre de)	Mme Boutin
Aubert (Emmanuel)	Bernard (Michel)	(Christine)
Aubert (François d')	Bernardet (Daniel)	Bouvard (Loïc)
Audinot (Gautier)	Bernard-Reymond	Bouvet (Henri)
Bachelet (Pierre)	(Pierre)	Branger (Jean-Guy)
Bachelot (François)	Besson (Jean)	Brial (Benjamin)
Baeckeroot (Christian)	Bichet (Jacques)	Briant (Yvon)
Barste (Claude)	Bigard (Marcel)	Brocard (Jean)
Barbier (Gilbert)	Birraux (Claude)	Brochard (Alben)
Bardet (Jean)	Blanc (Jacques)	Bruné (Paulin)
Barnier (Michel)	Bleuler (Pierre)	Bussereau (Dominique)
Barre (Raymond)	Blot (Yvan)	Cabal (Christian)
Barrot (Jacques)	Blum (Roland)	Caro (Jean-Marie)
Baumel (Jacques)	Mme Boisseau	Carré (Antoine)
Bayard (Henri)	(Marie-Thérèse)	Cassabel (Jean-Pierre)
Bayrou (François)		

Cavaillé (Jean-Charles)	Ferrand (Jean-Michel)	Lauga (Louis)
Cazalet (Robert)	Ferrari (Gratien)	Legendre (Jacques)
César (Gérard)	Fèvre (Charles)	Legras (Philippe)
Ceyrac (Pierre)	Fillon (François)	Le Jaouen (Guy)
Chaboche (Dominique)	Fosse (Roger)	Léonard (Gérard)
Chambrun (Charles de)	Foyer (Jean)	Léontieff (Alexandre)
Chammougon	Fréjéric-Dupont	Le Pen (Jean-Marie)
(Edouard)	(Edouard)	Lepercq (Arnaud)
Chantelat (Pierre)	Freulet (Gérard)	Ligot (Maurice)
Charbonnel (Jean)	Fréville (Yves)	Limouzy (Jacques)
Charé (Jean-Paul)	Fritch (Edouard)	Lipkowski (Jean de)
Charles (Serge)	Fuchs (Jean-Paul)	Lorenzini (Claude)
Chartroupin (Jean)	Galley (Robert)	Lory (Raymond)
Chartron (Jacques)	Gantier (Gilbert)	Louet (Henri)
Chasseguet (Gérard)	Gastines (Henri de)	Mamy (Albert)
Chastagnol (Alain)	Gaudin (Jean-Claude)	Mancel (Jean-François)
Chauvierre (Bruno)	Gaulle (Jean de)	Maran (Jean)
Chollet (Paul)	Geng (Francis)	Marcellin (Raymond)
Chometon (Georges)	Gengenwin (Germain)	Marcus (Claude- Gérard)
Claissé (Pierre)	Ghysel (Michel)	Marlière (Olivier)
Clément (Pascal)	Giscard d'Estaing	Martinez (Jean-Claude)
Cointat (Michel)	(Valéry)	Marty (Élie)
Colin (Daniel)	Goasdouff (Jean-Louis)	Masson (Jean-Louis)
Colombier (Georges)	Godefroy (Pierre)	Mathieu (Gilbert)
Corrèze (Roger)	Godfrain (Jacques)	Mauger (Pierre)
Couanau (René)	Gollnisch (Bruno)	Maujoui du Gasset
Couepel (Sébastien)	Gonelle (Michel)	(Joseph-Henri)
Cousin (Bertrand)	Gorse (Georges)	Mayoud (Alain)
Couturier (Roger)	Gougy (Jean)	Mazeaud (Pierre)
Couve (Jean-Michel)	Goulet (Daniel)	Médecin (Jacques)
Couveinhes (René)	Griotteray (Alain)	Mégret (Bruno)
Cozan (Jean-Yves)	Grussenmeyer	Mesmin (Georges)
Cuq (Henri)	(François)	Messmer (Pierre)
Daillet (Jean-Marie)	Guéna (Yves)	Mestre (Philippe)
Dalbos (Jean-Claude)	Guichard (Olivier)	Micaux (Pierre)
Debré (Bernard)	Guichon (Lucien)	Michel (Jean-François)
Debré (Jean-Louis)	Haby (René)	Millon (Charles)
Debré (Michel)	Hamaide (Michel)	Miossec (Charles)
Delhaine (Arthur)	Hannoun (Michel)	Montastruc (Pierre)
Delalande	Mme d'Harcourt	(Florence)
(Jean-Pierre)	(Florence)	Montesquiou
Delatre (Georges)	Hardy (Francis)	(Aymeri de)
Delattre (Francis)	Hart (Joël)	Mme Moreau (Louise)
Delevoye (Jean-Paul)	Herlory (Guy)	Mouton (Jean)
Delfosse (Georges)	Hersant (Jacques)	Moyne-Bressand
Delmar (Pierre)	Hersant (Robert)	(Alain)
Demange (Jean-Marie)	Hoteindre (Roger)	Narquin (Jean)
Demuyneck (Christian)	Houssin (Pierre-Rémy)	Nenou-Pwataho
Deniau (Jean-François)	Mme Hubert	(Maurice)
Deniau (Xavier)	(Elisabeth)	Nungesser (Roland)
Deprez (Charles)	Hunault (Xavier)	Ornano (Michel d')
Deprez (Léonce)	Hyet (Jean-Jacques)	Oudot (Jacques)
Dermaux (Stéphane)	Jacob (Lucien)	Paccou (Charles)
Desanlis (Jean)	Jacquat (Denis)	Paecht (Arthur)
Descaves (Pierre)	Jacquemin (Michel)	Mme de Panafieu
Devedjian (Patrick)	Jacquot (Alain)	(Françoise)
Dhinnin (Claude)	Jalkh (Jean-François)	Mme Papon (Christiane)
Diebold (Jean)	Jean-Baptiste (Henry)	Mme Papon (Monique)
Diméglio (Willy)	Jéandon (Maurice)	Parent (Régis)
Domenech (Gabriel)	Jegou (Jean-Jacques)	Pascallon (Pierre)
Dominati (Jacques)	Julia (Didier)	Pasquini (Pierre)
Dousset (Maurice)	Kaspereit (Gabriel)	Pelchat (Michel)
Drut (Guy)	Kerguéris (Aimé)	Perben (Dominique)
Dubernard	Kiffer (Jean)	Perbet (Régis)
(Jean-Michel)	Klifa (Joseph)	Perdomo (Ronald)
Dugoin (Xavier)	Koehl (Emile)	Peretti Della Rocca
Durand (Adrien)	Kuster (Gérard)	(Jean-Pierre de)
Durioux (Bruno)	Labbé (Claude)	Péricard (Michel)
Durr (André)	Lacarin (Jacques)	Peyrat (Jacques)
Ehrmann (Charles)	Lachenaud (Jean- Philippe)	Peyrefitte (Alain)
Falala (Jean)	Laflour (Jacques)	Peyron (Albert)
Fanton (André)	Lamant (Jean-Claude)	Mme Piat (Yann)
Farran (Jacques)	Lamassoure (Alain)	Pinte (Étienne)
Féron (Jacques)		

Poniatowski
(Ladislas)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujardé (Robert)
Préaumont (Jean de)
Priolot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)

Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (François)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)

Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terror (Michel)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Nevoux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaud
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrot (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)

Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Pouchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilés (Paul)
Ravassard (Noël)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machert
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sannarco (Philippe)
Sanrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)

Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard
(Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislainne)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Adevah-Pauf
(Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avicé (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinot (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau
(Huguette)
Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfraut (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau
(Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-
Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)

Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Jerosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume
(Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbín (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gaysot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeriot
(Colette)
Goumélon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hermu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)

Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Darinet (Louis)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kuchida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurisergues
(Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-
Jacques)
Le Pensac (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mahtés (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Dominique Baudis, André Borel, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Hector Rolland, Jean Royer, Jacques Siffre, André Thien Ah Koon.

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. André Borel, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) et Jacques Siffre, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 421)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1987
(budget des anciens combattants : interventions publiques)

Nombre de votants	569
Nombre des suffrages exprimés	566
Majorité absolue	284

Pour l'adoption	320
Contre	246

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (210) :

Contre : 207.

Non-votants : 3. - MM. Michel Berson, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) et Jacques Siffre.

Groupe R.P.R. (157) :

Pour : 153.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Bernard Debré et Claude Labbé.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

Groupe U.D.F. (128) :

Pour : 127.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean Brocard.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (12) :

Pour : 7. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fossé, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

Contre : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Guoze, Michel Lambert, André Pinçon.

Non-votant : 1. - M. Dominique Baudis.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Anquer (Vincent)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Baeckeroot (Christian)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Raymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Brant (Yvon)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)

Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claissé (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couvinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Doussat (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)

Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Févre (Charles)
Fillon (François)
Fosse (Roger)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gozan (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herliory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerqueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Lacarin (Jacques)

Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Le Pen (Jean-Marie)
Lepercq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marizet (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)

Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Maran (Jean)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Pénicard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Porteu de La Morandière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)

Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi (Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenailleon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullet (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balthazard (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufils (Jean)
Beche (Guy)
Bellon (André)
Belargey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)

Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfraut (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)

Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Destsein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florin (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)

Gayssot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeuriot
 (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Hemu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann
 (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint
 (Muguette)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Jourmet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière
 (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurissergues
 (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Bailly (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-
 France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)

Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-
 Jacques)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué
 (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora
 (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz
 (Véronique)
 Mme Nevoux
 (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oeliler (Jean)
 Ortet (Pierre)
 Mme Osselin
 (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pénicaud
 (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)

Portehault
 (Jean-Claude)
 Pourchon (Maurice)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Ravassard (Noël)
 Reysier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart
 (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre
 (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg
 (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard
 (Gisèle)
 Stirn (Olivier)
 Strauss-Kahn
 (Dominique)
 Mme Sublet
 (Marie-Joséphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain
 (Ghislaine)
 Mme Trautmann
 (Catherine)
 Vadepied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergés (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Se sont abstenus volontairement

MM. Jean Brocard, Bernard Debré et Claude Labbé.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Dominique Baudis, Michel Berson, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) et Jacques Siffre.

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Bernard Debré et Claude Labbé, portés comme s'étant « abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Michel Berson, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) et Jacques Siffre, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin (n° 397) sur l'amendement n° 86 de M. Jean Giard tendant à supprimer l'article 3 du projet de loi de finances pour 1987 (allègement de la taxe professionnelle, *Journal officiel*, Débats A.N., du 18 octobre 1986, page 4883), M. François Porteu de la Morandière, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 406) sur l'amendement n° 67 rectifié de M. Pascal Arrighi, après l'article 5 du projet de loi de finances pour 1987 (actualisation des barèmes de la taxe sur les salaires) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 17 octobre 1986, page 4898), M. Yvon Briant, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 414) sur l'amendement n° 105 de M. Jean Jarosz tendant à supprimer l'article 17 du projet de loi de finances pour 1987 (suppression du régime dit de « vente restreinte » de tabac) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 18 octobre 1986, page 5002), M. Yvon Briant, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 417) sur l'article 21 du projet de loi de finances pour 1987, à l'exclusion de tout amendement (vote bloqué) (aménagement du régime fiscal des bouilleurs de cru) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 18 octobre 1986, page 5007), M. Guy Herlory, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».